



# Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire

*Intercommunale et multi-sites*

Valant avenant n°2 à la Convention-Cadre pluriannuelle *Action Cœur de Ville*, de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et de Villeneuve-sur-Lot



## ENTRE

- La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, représentée par son Président, Guillaume LEPERS
- La Commune de Villeneuve-sur-Lot, représentée par son Maire, Guillaume LEPERS

Ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires d'Action Cœur de Ville** »

- La Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, représentée par son Maire, Pierre-Jean PUDAL

Ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires de Petites Villes de Demain** »

D'une part ;

## ET

- L'État, représenté par Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne, Jean-Noël CHAVANNE,
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne, Jean-Noël CHAVANNE,
- Le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne, représenté par la Présidente, Sophie BORDERIE,
- L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine représenté par le Directeur général, Sylvain BRILLET ;

Et, dans le cadre d'**Action Cœur de Ville** et de **Petites Villes de Demain** :

- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, représenté par le Directeur régional adjoint, Rémi HEURLIN ;

Et, dans le cadre d'**Action Cœur de Ville uniquement** :

- Le groupe Action Logement représenté par le Président du Comité Régional de Nouvelle-Aquitaine, Luc HEURTEBIZE,

Ci-après, les « **Partenaires financeurs** »

D'autre part ;

**Vu** l'instruction NOR/TERR180859C du Ministère de la Cohésion des Territoires, en date du 10 janvier 2018, relative au lancement du programme « Action Cœur de Ville » ;

**Vu** la convention cadre pluriannuelle *Action Cœur de Ville* de la Commune de Villeneuve-sur-Lot, signée par le Maire et Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, en date du 28 septembre 2018 ;

**Vu** la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ÉLAN) et, notamment, son article 157 sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

**Vu** l'avenant n°1 à la Convention-cadre pluriannuelle « *Action Cœur de Ville* », valant convention ORT, signée le 12 Février 2021 par le Préfet de Lot et Garonne, la Présidente du Département de Lot-et-Garonne, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et Maire de la commune de Villeneuve-sur-Lot.

**Vu** la circulaire du 16 octobre 2019, signée par Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, formalisant le programme « Petites villes de demain »,

**Vu** la Convention d'adhésion au programme « *Petites villes de demain* » de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, signée le 1<sup>er</sup> avril 2021 par le Préfet de Lot et Garonne, la Présidente du Département de Lot-et-Garonne, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et le Maire de la commune Sainte-Livrade sur Lot,

**Vu** la délibération n°146/2021 de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, du 14 Octobre 2021

**Vu** la délibération n°2022/025 de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, du 19 Mai 2022

**Vu** la délibération n°86/2022 de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, du 16 Juin 2022

**Vu la délibération n°103/2022 de la Commune de Villeneuve-sur-Lot, du 12 Septembre 2022**

**Il est convenu ce qui suit.**

## Table des matières

Liste des acronymes .....	6
PARTIE 1 : INTRODUCTION.....	7
Préambule .....	7
Article 1 : Objet du présent avenant .....	7
Article 2 : Présentation de la CAGV et de sa stratégie de développement.....	8
1. Etat des lieux du territoire .....	8
2. Stratégie communautaire de développement territorial.....	11
Article 2 : Engagement général des parties .....	14
Article 3 : Date d'effet de l'avenant.....	16
PARTIE 2 : VSL / Action Cœur de Ville .....	17
Article 4 : Stratégie de redynamisation et périmètre d'intervention.....	17
1. Stratégie générale .....	17
2. Stratégie par axes thématiques.....	17
3. Périmètre d'ORT et secteur d'intervention prioritaire .....	17
Article 5 : Finalisation des « actions matures » .....	18
Article 6 : Mise à jour du programme d'actions prévisionnel .....	19
1. Les actions identifiées comme prioritaires .....	19
2. Les actions à engager et à prioriser .....	20
3. Les actions à préciser et à sanctuariser .....	21
4. Les nouvelles fiches actions à intégrer à l'ORT .....	21
5. Plan de repérage des actions.....	22
6. Calendrier détaillé des actions (1/2) .....	24
7. Calendrier détaillé des actions (2/2) .....	25
Article 7 : Plan de financement des actions du programme.....	26
Article 8 : Gouvernance, pilotage et animation .....	27
Article 9 : Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation .....	27
PARTIE 3 : Sainte-Livrade-sur-Lot / Petites Villes de Demain .....	28
Préambule : .....	28
Article 10 : Diagnostic.....	30
1. Sainte-Livrade-sur-Lot, une commune fragilisée.....	30
2. Sainte-Livrade-sur-Lot, une commune dynamique .....	33
3. Sainte-Livrade-sur-Lot, Petite Ville de Demain .....	36
Article 11 : Stratégie de redynamisation et périmètre d'intervention.....	39
1. Stratégie de développement suivie depuis 2015 : le contrat de ville .....	39
2. Stratégie globale définie dans le cadre du programme Petites Villes de Demain .....	40
3. Périmètre d'ORT .....	41
4. Stratégie thématique.....	42
Article 12 : Le plan d'actions, calendrier et maquette financière .....	46
Article 13 : Plan de financement du projet.....	54

Article 14 : Gouvernance, pilotage et animation .....	56
1. Dispositif de pilotage.....	56
Article 15 : Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation .....	57
PARTIE 4 : Dispositions générales .....	58
Article 16 : Mobilisation des effets juridiques sur les périmètres ORT .....	58
1. Concernant l'habitat et le logement .....	58
2. Concernant le commerce .....	59
3. Concernant les services .....	60
4. Concernant les outils opérationnels de maîtrise du foncier et d'aménagement .....	60
Article 17 : Gouvernance, pilotage et animation de l'ORT intercommunale .....	61
1. L'ORT intercommunale.....	61
2. Les démarches locales de revitalisation .....	61
Article 18 : Modifications.....	61
Signature des Parties .....	62
ANNEXES .....	63
Annexe 1 - Les fiches Action - ACV - Villeneuve-sur-Lot.....	63
Annexe 2 - Les fiches Action - PVD - Sainte-Livrade-sur-Lot .....	70
Annexe 3 – Périmètres ORT étudiés - PVD - Sainte-Livrade-sur-Lot.....	107
Annexe 4 – Etude réalisée pour le plan guide - PVD - Sainte-Livrade-sur-Lot.....	109

## Liste des acronymes

<b>ACV</b>	Action Cœur de Ville
<b>AMO</b>	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
<b>ANAH</b>	Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
<b>CAGV</b>	Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
<b>CDC</b>	Caisse des Dépôts et Consignations
<b>CLSPD</b>	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
<b>CRTE</b>	Contrat de Relance et de Transition Écologique
<b>DDT</b>	Direction Départementale des Territoires
<b>DGUH</b>	Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat (CAGV)
<b>FISAC</b>	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
<b>MOA</b>	Maîtrise d'Ouvrage
<b>OPAH-RU</b>	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain
<b>ORI</b>	Opération de Restauration Immobilière
<b>ORT</b>	Opération de Revitalisation du Territoire
<b>OTGV</b>	Office du Tourisme du Grand Villeneuvois
<b>PADD</b>	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
<b>PLUI</b>	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
<b>POPAC</b>	Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés
<b>PVD</b>	Petites Villes de Demain
<b>RHI</b>	Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre
<b>THIRORI</b>	Opération de Restauration Immobilière

# PARTIE 1 : INTRODUCTION

## Préambule

Les Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) sont un outil introduit par la loi ÉLAN, à destination des collectivités souhaitant mettre en œuvre un projet global de territoire visant à renforcer et revitaliser le(s) centre(s)-ville(s) et/ou centre(s)-bourg(s) qui exerce(nt) une fonction de centralité.

Ces ORT se matérialisent par une convention signée entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la/les ville(s) concerné(es), l'État et ses établissements publics intéressés, ainsi que toute personne publique ou morale susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Aujourd'hui, la **CAGV** est engagée dans une convention ORT avec sa ville-centre, **Villeneuve-sur-Lot**, lauréate du programme national **Action Cœur de Ville** (ACV). Ce plan pour la revitalisation des villes moyennes sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin répond à une double ambition : (i) améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et (ii) conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire.

La commune de **Sainte-Livrade-sur-Lot**, deuxième polarité du territoire de la CAGV de par sa taille, sa population et sa dynamique commerciale, économique et de services, a été sélectionnée par les services de l'État dans le cadre de la mise en place d'un second programme de revitalisation du territoire : **Petites Ville de Demain** (PVD). Petit frère du programme ACV, celui-ci a pour vocation de donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants - qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité - les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

L'inscription de Sainte-Livrade-sur-Lot dans le programme PVD offre aujourd'hui à la CAGV la possibilité d'une action globale et complémentaire aux deux programmes, permettant de décliner des objectifs de revitalisation et une stratégie à l'échelle de la CAGV (Cf : *Article 4.2. Stratégie communautaire de développement territorial*)

## Article 1 : Objet du présent avenant

La présente convention vaut comme second avenant à la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de la CAGV et de Villeneuve-sur-Lot, signée le 28 septembre 2018 avec l'ensemble des partenaires financeurs. Un premier avenant à cette convention-cadre, signé le 12 février 2021, permettait de dresser le bilan de la phase d'initialisation, et de déclencher la phase de déploiement du programme. Il a en effet permis de définir la stratégie de revitalisation pour le cœur de ville de Villeneuve-sur-Lot, de définir le périmètre d'intervention ORT, et d'élaborer le programme d'action prévisionnel, en cours de mise en œuvre actuellement

Le présent avenant fait office de convention ORT "chapeau", permettant d'intégrer les stratégies de revitalisation des communes de Villeneuve-sur-Lot et de Sainte-Livrade-sur-Lot.

Pour **Sainte-Livrade-sur-Lot**, l'objectif est de conclure la phase d'initialisation du programme PVD, lancée lors de la signature de la convention d'adhésion le 1er Avril 2021. Il s'agit de rendre compte du diagnostic de territoire réalisé, en inscrivant dans l'ORT la stratégie de revitalisation de la commune, son périmètre d'intervention ORT, ainsi que le programme d'action permettant la mise en œuvre de la stratégie.

Pour **Villeneuve-sur-Lot**, il s'agit de réaliser un point d'étape de la phase de déploiement du programme *Action Cœur de Ville*, en exposant notamment : les évolutions du périmètre ORT et de la gouvernance du programme ; le plan de financement actualisé des actions ; la mise à jour du programme d'action, avec l'intégration de nouvelles fiches actions.

## Article 2 : Présentation de la CAGV et de sa stratégie de développement

### 1. Etat des lieux du territoire

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (47 719 habitants en 2018 selon l'INSEE), est située dans le Lot et Garonne, à mi-chemin entre Toulouse et Bordeaux (150 km environ) et à proximité de plusieurs pôles urbains (Agen, Cahors, Bergerac). 6 polarités ont été identifiées dans le PLUI au sein de la CAGV : Villeneuve-sur-Lot (ville-centre, cible du programme Action Cœur de Ville), Sainte-Livrade-sur-Lot (polarité secondaire, cible du programme Petites Villes de Demain), Bias, Pujols, Casseneuil et Laroque-Timbaut.

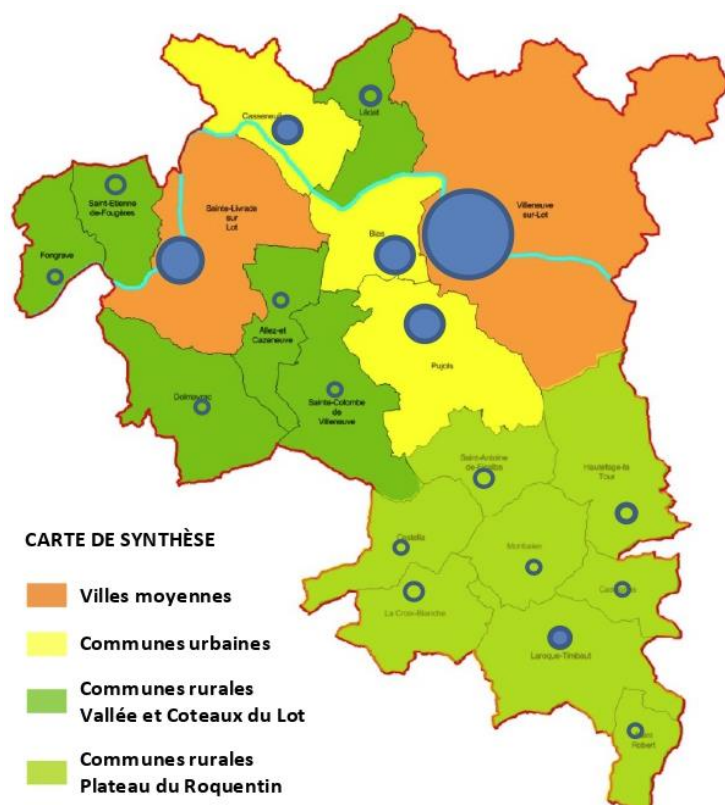
La Ville centre, Villeneuve-sur-Lot, concentre en 2018 45 % de la population de la CAGV (21 915 habitants, contre 48 % en 2014 et 50 % en 1999). Malgré un poids qui tends à diminuer au sein de son agglomération, c'est la seconde ville du département en termes de population

#### Un territoire riche en patrimoine bâti et naturel

La CAGV accueille une richesse patrimoniale naturelle et architecturale. Elle est labellisée « Pays d'art et d'histoire », et dispose de parcours de randonnées piétonnes, cyclistes et fluviales. Une grande partie des communes de l'intercommunalité dispose d'un site patrimonial (tour, forge, château, moulins) et certaines villes médiévales d'un centre ancien qualitatif. Plusieurs communes du territoire (Villeneuve, Casseneuil, Pujols) bénéficient d'une classification en site patrimonial remarquable. Ces espaces sont cependant peu mis en valeur, et ont été concurrencés par l'étalement urbain et le développement de zones commerciales de périphérie.

#### Une hétérogénéité nord/sud sur les plans démographique, économique et social

La CAGV est un territoire à dominante rurale : en 2019, sur 19 communes de la CAGV, seules 6 sont des communes urbaines, dont la population dépasse 1 500 habitants, et 5 d'entre elles - Bias, Casseneuil, Pujol, Sainte-Livrade-sur-Lot, Villeneuve-sur-Lot - sont situées dans la partie Nord du territoire, dans la vallée et sur les coteaux du Lot. Ces 5 communes représentent à elles seules 78% de la population totale de la CAGV.



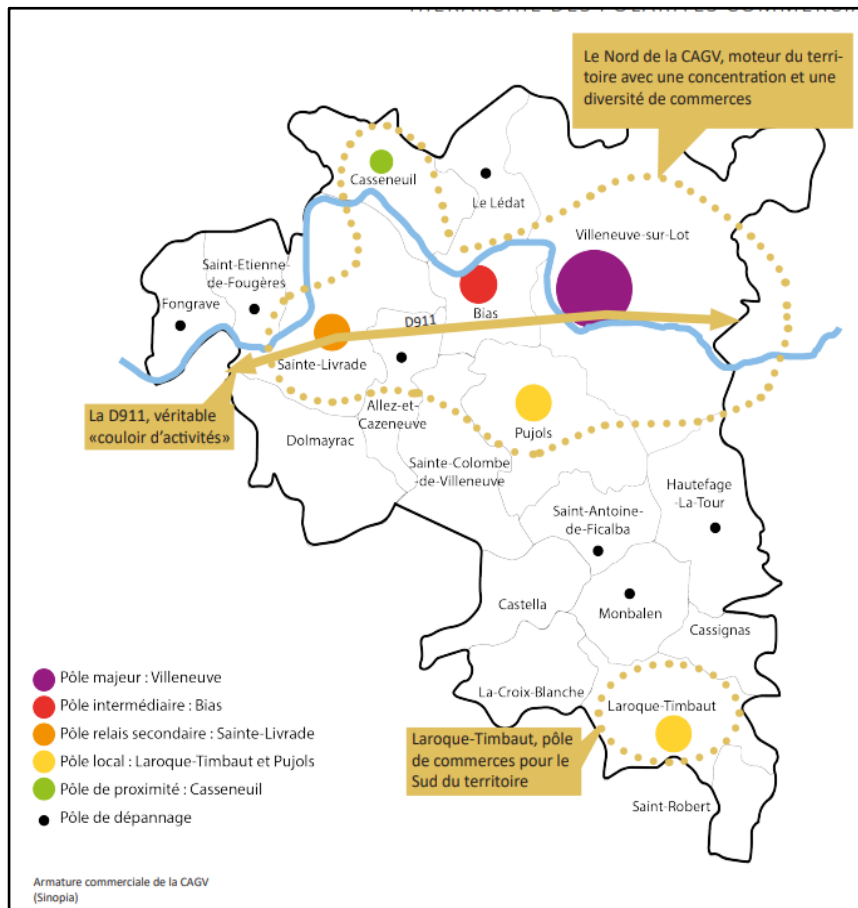
La démographie est un enjeu majeur pour la CAGV au regard des évolutions récentes de sa population : la croissance de la population s'est en effet arrêtée au début des années 2010 - avec une variation annuelle moyenne de +0,1% entre 2008 à 2013 - et une évolution négative entre 2013 et 2019 : -0,3% (INSEE). Mais ce chiffre cache des dynamiques démographiques différentes, voire opposées entre deux pôles : les communes urbaines de la vallée du Lot connaissent une variation annuelle très faible, voire négative (+0.9% pour Sainte-Livrade, +0.1% pour Pujol, -1.3% pour Villeneuve), quand les communes du plateau du Roquentin, fortement tournées vers l'aire urbaine d'Agen, connaissent une évolution largement positive (+0.5% pour Laroque Timbaut, +3.3% pour la Croix Blanche, +3.2% pour Hautefage-la-Tour).



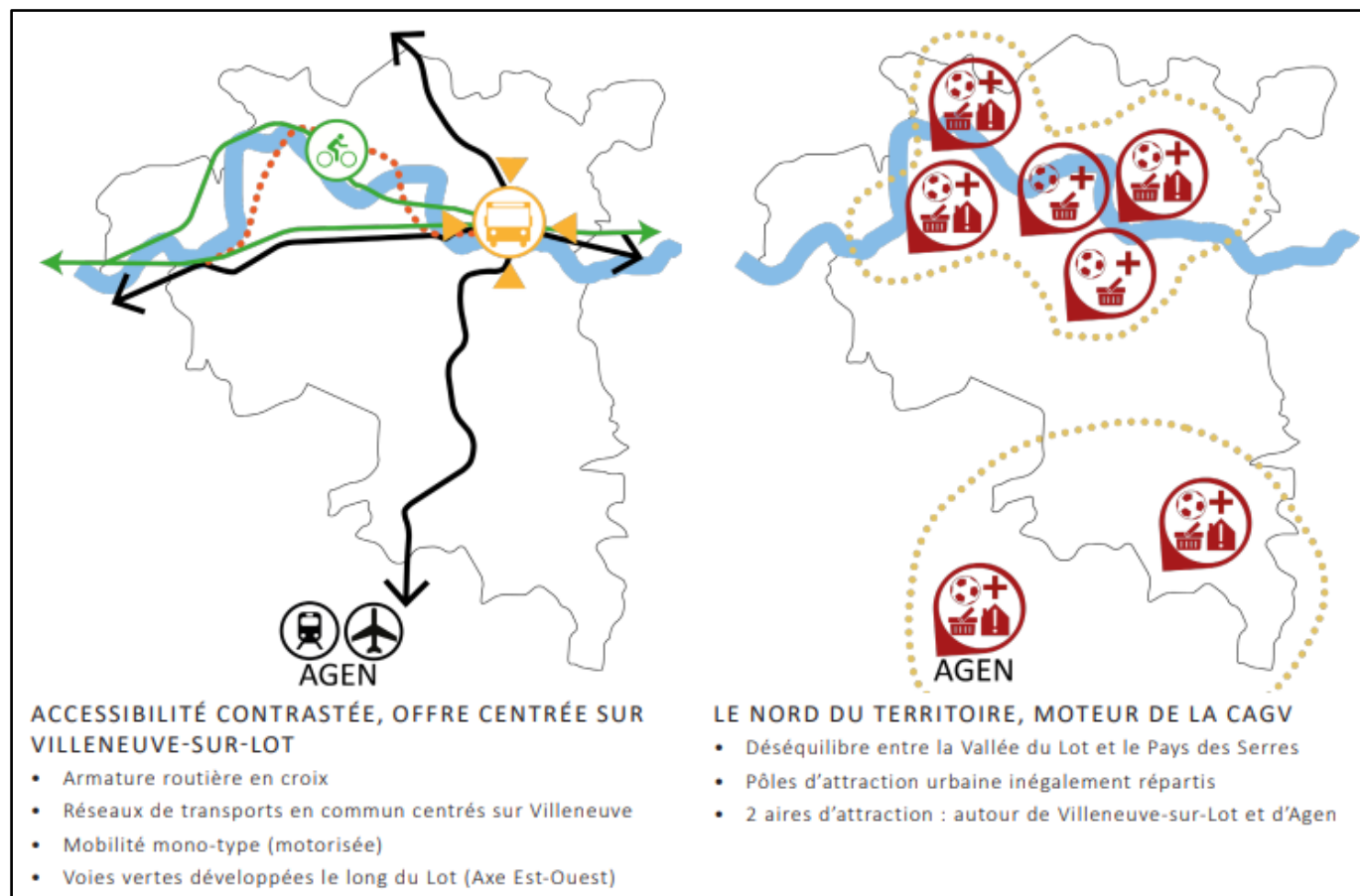
## Carte de l'armature commerciale de la CAGV

Cette hétérogénéité nord-sud s'observe aussi sur le plan économique : les communes de Bias, Casseneuil, Sainte-Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot concentrent ainsi plus de 85% des emplois de la CAGV, là où le sud de la CA est essentiellement composé de communes résidentielles. Cette concentration de l'activité économique s'articule notamment autour des grandes infrastructures routières que sont la RD 911 et la RN 21.

Enfin, sur un volet social, ce sont les communes du nord de la CAGV qui présentent les signes de fragilité les plus marqués et concentrent les populations aux revenus les plus faibles : on y constate une surreprésentation des ouvriers et employés. Dans les communes du sud de la CA - plus connectées au bassin de vie et d'emploi d'Agen - on observe au contraire une surreprésentation des cadres et catégories intellectuelles supérieures.



## Schéma de synthèse des enjeux de la CAGV.



## Les deux principales communes de la CAGV sont bénéficiaires de programmes nationaux de redynamisation

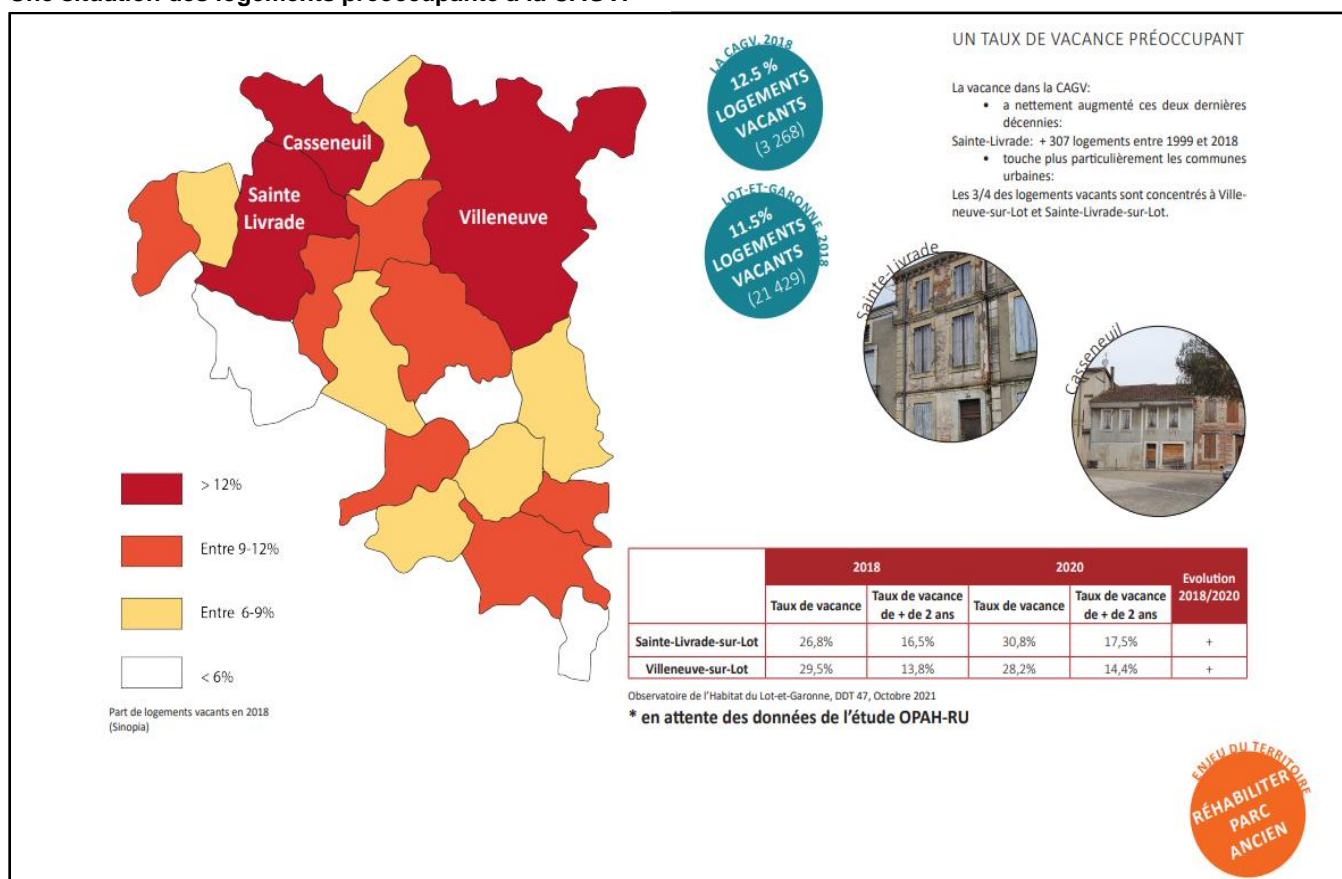
Sainte-Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot rayonnent sur le territoire de la CAGV : Ce sont les deux communes les plus peuplées, qui sont aussi des pôles d'emplois structurants : 61% des emplois de la CAGV sont localisés à Villeneuve-sur-Lot, 26% le sont sur le pôle Sainte-Livrade, Bias, Casseneuil. Elles concentrent par ailleurs l'essentiel des services offerts par la CAGV, et constituent des espaces ressources pour l'ensemble des habitants du territoire.

Cependant, les centres-villes de ces deux communes ont été affaiblis par leur étalement urbain, et la création de deux importantes zones commerciales, facilement accessibles et desservies par le réseau viaire structurant (la RD 911), dont la part de marché augmente au préjudice des centres-villes. Aujourd'hui, ces derniers présentent des marqueurs forts de dévitalisation :

- Un immobilier commercial peu attractif avec, pour conséquence, une vacance commerciale forte, qui dépasse parfois les 30% dans certains secteurs
- Une concentration des difficultés sociales pour les habitants : paupérisation, chômage. De fait, les cœurs de ville de ces deux communes sont tous deux classés Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).
- Un parc de logement privé caractérisé par un fort taux de dégradation de l'habitat et de vacance immobilière. A Villeneuve, plus de 25% des logements de la bastide rive droite sont, par exemple, déclarés comme vacants. Dans ces quartiers, le parc locatif privé joue un rôle de parc social de fait.
- Une image des centre-ville négative, conséquence des facteurs suscités, et frein important à leur fréquentation

L'adhésion à des programmes nationaux de redynamisation de centre-ville a donc pour but, pour la CAGV, pour Villeneuve-sur-Lot et Sainte-Livrade-sur-Lot, de répondre aux enjeux de redynamisation en menant une action ciblée sur ces communes, mais avec une réflexion sur l'ensemble du territoire communautaire.

### Une situation des logements préoccupante à la CAGV.



## 2. Stratégie communautaire de développement territorial

L'ORT est un outil qui a pour objectif de renforcer la collaboration intercommunale dans le projet de développement territorial. Il n'a pas vocation à se substituer aux documents cadres existants, mais plutôt à s'inscrire en complémentarité, et à renforcer certaines grandes orientations prises.

### L'objectif de renforcement des centralités dans le projet de développement communautaire

Dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la CAGV énonce les grandes orientations du développement de son territoire à l'horizon 2030. La troisième grande orientation fait particulièrement écho aux enjeux posés par les Opérations de Revitalisation de Territoire : "Conforter le rôle des centralités existantes et respecter les principes d'équilibre et de complémentarité des espaces urbains et ruraux".

En matière d'aménagement et d'urbanisme, il s'agit de structurer le développement de la CAGV en s'appuyant sur le maillage des 6 centralités existantes : Bias, Casseneuil, Laroque-Timbaut, Pujols, Sainte-Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot. Ceci afin de renforcer leur rayonnement, de réduire le développement de quartiers et commerces périphériques, de conforter les identités propres à chaque commune. Plus concrètement, il s'agit de :

- Reconnaître et conforter le rôle structurant des centralités urbaines et rurales existantes.
- Créer des conditions de maintien du rôle spécifique et de l'attractivité de la ville-centre du territoire, avec un poids démographique à maintenir à un niveau d'environ 50% de la CAGV.
- Stabiliser les proportions actuelles de répartition des populations sur les autres communes.
- Organiser la répartition des populations rurales et urbaines de façon à constituer des identités claires de pôles ruraux, urbains ou de petites villes avec le cadre de vie, les niveaux d'équipements, de commerces et de services appropriés à chaque typologie.
- Préciser les répartitions des capacités d'accueil d'habitat, de commerce et d'activités, en adéquation avec les typologies des communes, en prenant en compte la desserte en transports en commun et la couverture par les réseaux numériques.
- Veiller à couvrir et à satisfaire les besoins quotidiens des populations en matière d'équipement de proximité

En matière de développement commercial, il s'agit de renforcer les rôles de Villeneuve-sur-Lot comme centralité principale, et de Laroque-Timbaut et Sainte-Livrade-sur-Lot comme centralités secondaires. Aussi, et dans le but de privilégier la proximité entre lieux de vie et lieux d'achat, pour les besoins quotidiens, hebdomadaires et occasionnels légers, il s'agit de :

- Maintenir et développer les activités au cœur des lieux de vie (bourgs, quartiers, centres-villes) sur l'ensemble du territoire.
- Limiter fortement le développement des commerces de proximité (de surface réduite de type boutique) en dehors des centralités et pôles de quartiers, notamment dans une logique de captage des flux routiers (en bord de route départementale).
- Promouvoir une offre commerciale « à l'échelle » des polarités, cohérente avec leur place dans l'armature urbaine.
- Encourager le confortement d'une offre de complément au commerce sédentaire (circuits courts, tournées, marchés...).

### Les grands piliers du contrat de Ville pour les bastides de Sainte-Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot

Le contrat de ville lie les deux QPV que sont la bastide de Villeneuve-sur-Lot et la bastide de Sainte-Livrade-sur-Lot (avec un décroché destiné à intégrer le pôle d'équipements de la commune). Il définit des objectifs de développement pour ces deux quartiers, reprenant les grands piliers de la politique de la Ville :

- Développement économique et emploi : Relancer la dynamique économique, commerciale et touristique dans les QPV, tout en favorisant l'accès à l'emploi et aux formations des habitants.

- Cadre de vie et renouvellement urbain : Requalifier les logements et espaces urbains des centres-villes, afin d'en améliorer le cadre de vie et la commercialité. La gestion urbaine de proximité doit également être améliorée.
- Cohésion sociale : Améliorer l'offre sociale de services (accès aux droits, accès aux soins, actions en faveur de la jeunesse et de la parentalité, accès à la culture et au sport), le développement de liens sociaux (liens intergénérationnels), l'éducation et la réussite scolaire ainsi que la tranquillité publique.

### **Le CRTE et la volonté de cohérence avec les grandes orientations de l'ORT**

Le territoire Lot-et-Bastides regroupe 4 intercommunalités lot-et-garonnaises : la CAGV, la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord et la Communauté de Communes Lot-et-Tolzac. Elles se sont regroupées autour de la signature d'un contrat commun, de Relance et de Transition Écologique (CRTE), signé le 29 Octobre 2021 et dans lequel elles ont fixé comme ambition d'avancer ensemble, et chacune à son rythme, sur plusieurs sujets.

En effet, le territoire est confronté à des enjeux similaires : perte de vitesse démographique, étalement urbain, taux de vacance élevé (commerces et logements) et paupérisation de la population en centre-bourg, perte d'emplois... Cependant, les EPCI partagent aussi de nombreux atouts, en particulier leur riche patrimoine paysager - la Vallée du Lot par exemple - et patrimonial - vieilles bastides à la qualité architecturale et urbaine reconnues - qui peuvent servir de levier pour dynamiser le territoire.

C'est pourquoi des orientations stratégiques communes ont été fixées dans ce CRTE, et les orientations 2 et 3 font notamment tout particulièrement écho aux orientations de l'ORT. Elles visent ainsi l'amélioration du cadre de vie et le renforcement de l'offre de services (publics et privés) afin de pérenniser la population actuelle et d'attirer de nouveaux résidents : par exemple en mettant en réseau les équipements culturels, ou en favorisant la rénovation et le développement d'équipements sportifs.

L'amélioration des conditions d'accueil des nouveaux arrivants est aussi l'un des enjeux fort posés par le CRTE, il s'agit de renforcer les politiques d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU), dont la mise en place est effective sur les quatre intercommunalités. Enfin, le CRTE entend s'inscrire en complémentarité des démarches de revitalisation de centres-villes et centres-bourgs mises en œuvre. C'est pourquoi il vise à renforcer l'articulation des différents ORT signées sur ces 4 collectivités, et accompagne la réalisation de certaines fiches actions.

### **La révélation du territoire et de son patrimoine comme orientation forte de la stratégie touristique de la CAGV.**

Une étude, pilotée par l'Office du Tourisme du Grand Villeneuvois (OTGV), a été menée courant 2022 dans un objectif de renouvellement de la stratégie de développement touristique, de marketing territorial et de communication. Cette étude est à observer dans un contexte de rapprochement entre l'OTGV et la CAGV, mais aussi d'un appui fort de partenaires stratégiques (Etat, Département, SMAVLOT) sur le développement touristique de la vallée du Lot. Enfin, l'ouverture vers une collaboration avec les intercommunalités voisines est possible, avec des OT à l'écoute.

Les enjeux identifiés dans cette étude portent ainsi sur l'affirmation de la CAGV comme destination touristique et l'intégration de cette dimension dans la stratégie d'attractivité du territoire, la valorisation et la création d'actions sur les 19 communes, l'adhésion des habitants et acteurs locaux à une ambition partagée et l'utilisation du tourisme comme outil de revalorisation des centre-bourgs (en augmentant leur fréquentation, en valorisant leur patrimoine).

Les axes stratégiques identifiés mettent en avant une volonté de mieux structurer le développement touristique en favorisant les synergies et la coopération à différentes échelles : communale, intercommunale, pays. Aussi, il s'agit de révéler le territoire comme une destination touristique de par son patrimoine naturel (la vallée du Lot, les coteaux, le pays de Serre) et son patrimoine architectural avec les centres-villes anciens et bastides de : Casseneuil, Pujols, Sainte-Livrade, Villeneuve. La promotion d'un tourisme "slow" et actif, à la découverte de ces paysages, vient faire écho aux grands

objectifs des programmes de revitalisation, qui ont vocation à favoriser les mobilités douces, et la mise en valeur des cœurs de ville et de leur patrimoine.

### **L'ORT comme outil de développement communautaire**

L'ORT intercommunale a pour ambition de s'inscrire en complémentarité des documents stratégiques dont s'est doté la CAGV ces dernières années. Ainsi, l'objectif est de conforter Villeneuve et Sainte-Livrade-sur-Lot dans leur rôle de polarités structurantes pour le territoire, enjeu identifié au sein du PLUI et souligné par l'inscription des deux communes dans des programmes nationaux de redynamisation. Parallèlement, la CAGV a identifié le besoin de renforcer sur son territoire le réseau de polarités fournissant des services locaux. Ainsi, l'étude menée sur l'ensemble du territoire communautaire dans le cadre du programme Petites Villes de Demain a permis de définir les axes stratégiques suivants :

- Le positionnement de Sainte-Livrade-sur-Lot comme un pôle d'équipements, de commerces et de services à l'échelle de son bassin de vie élargi (périmètre de la circonscription).
- Le renforcement au niveau de la CAGV des polarités tertiaires, ou "de service" et leur mise en réseau, afin de répondre à des enjeux d'offres de services et de commerces locaux. C'est ainsi sur ces pôles que s'appuie la politique de diffusion des conseillers numériques France Services. Ce sont par ailleurs ces pôles qui constitueront le réseau de commerces et services locaux de la CAGV, permettant d'irriguer l'ensemble du territoire, et notamment les communes les plus rurales, qui n'en sont pas dotées

Par ailleurs, la volonté de cohérence de la CAGV dans sa stratégie de développement territorial se concrétise par une mise en commun de grands équipements, et par le développement de projets à l'échelle intercommunale. Ce sont ainsi : le centre aquatique Malbentre de Pujols, la médiathèque de Sainte-Livrade, l'espace sportif d'Allez-et-Cazeneuve qui bénéficient à l'ensemble des habitants la CAGV. De même, un festival d'arts lyriques a été organisé sur trois communes, et les conseillers numériques France Services interviennent sur l'ensemble du territoire communautaire. L'objectif est de fournir un maillage territorial culturel, d'équipements et de services.

Enfin, la mise en cohérence des stratégies locales de revitalisation passe, à moyen terme, par une ouverture de l'ORT aux autres communes identifiées comme polarités et souhaitant structurer leur développement en renforçant leur rayonnement. L'objectif sera de mettre en cohérence les actions de revitalisation des centre-bourgs concernés, et de travailler une stratégie à l'échelle du territoire. Les communes appartenant au bassin de vie local de ces "polarités de services" seront associées à ces études, afin de mettre en avant les besoins de leur propre territoire.

## Article 2 : Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

**Les collectivités** s'engagent notamment à :

- Mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur le territoire;
- Ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

**Les partenaires financiers** s'engagent à :

- Instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ;
- Mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention, et qu'ils auraient préalablement approuvées.

**En particulier, dans le cadre d'Action Cœur de Ville et de Petites Villes de Demain :**

**L'Etat** s'engage à :

- Animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;
- Désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- Étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

**L'ANAH** s'engage à réserver en priorité ses crédits de droit commun en matière d'ingénierie et de travaux pour le programme, conformément aux dispositions de son règlement général.

Le **Conseil départemental** s'engage à :

- Assurer l'information des collectivités bénéficiaires sur les contributions de la Banque des territoires au programme Petite ville de demain, l'assistance technique aux bénéficiaires, l'instruction de leurs demandes, la présentation aux instances décisionnelles, la préparation des éléments nécessaires aux conventionnements ainsi que le suivi du dispositif, conformément aux modalités du programme Petite ville de demain.
- Instruire, dans le cadre de son règlement des aides aux communes et intercommunalités, les projets proposés par les collectivités bénéficiaires.
- Dans le cadre de son dispositif d'assistance technique (AT47), il proposera aux collectivités qui y sont éligibles son offre d'ingénierie dans l'objectif de réaliser les études s'inscrivant dans le cadre du programme Petite ville de demain. Le coût de ces études pourra en partie être pris en charge par le Conseil départemental sur ses fonds propres et sur les fonds de la Banque des territoires pour laquelle le Conseil départemental assure l'intermédiation.

**L'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine** est un partenaire majeur des communes signataires d'une ORT dans le cadre d'une convention nationale.

**La Caisse des Dépôts**, via la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville, en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :

- Soutenir l'apport d'ingénierie et d'expertise opérationnelle pour faciliter la mise en œuvre des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART (infrastructures numériques, réseaux d'objets connectés...);

- Financer, via le Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre de la future Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

#### **Dans le cadre de Petites Villes de Demain uniquement :**

**La commune** assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Elle s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Elle s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

#### **L'Etat** s'engage :

- À travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.
- À optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

**L'ANCT** peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

**Le Cerema** peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

**L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

### **Et, dans le cadre d'Action Cœur de Ville uniquement :**

**Action Logement** s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux, et dans le cadre de la convention quinquennale 2018-2022, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibrage de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement. L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logements locative, afin de :

- Répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
- Contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, incluant les pieds d'immeubles considérés comme stratégiques par la collectivité.

Sur la période 2018-2022, Action Logement dédie à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) la somme de 1,5 Milliards d'euros sur 5 ans, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :

- Préfinançant leur portage amont ;
- Finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

Une convention immobilière tripartite entre Action Logement, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et la commune de Villeneuve-sur-Lot, a été signée le 20 novembre 2018, qui vise à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville.

Ces dispositions pourront être amenées à évoluer en fonction des principes énoncés dans le cadre de la convention quinquennale à venir entre Action Logement et l'Etat pour la période 2023-2027.

### **Article 3 : Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet à la date de signature.



## PARTIE 2 : VSL / Action Cœur de Ville

### Article 4 : Stratégie de redynamisation et périmètre d'intervention

#### 1. Stratégie générale

Inchangée

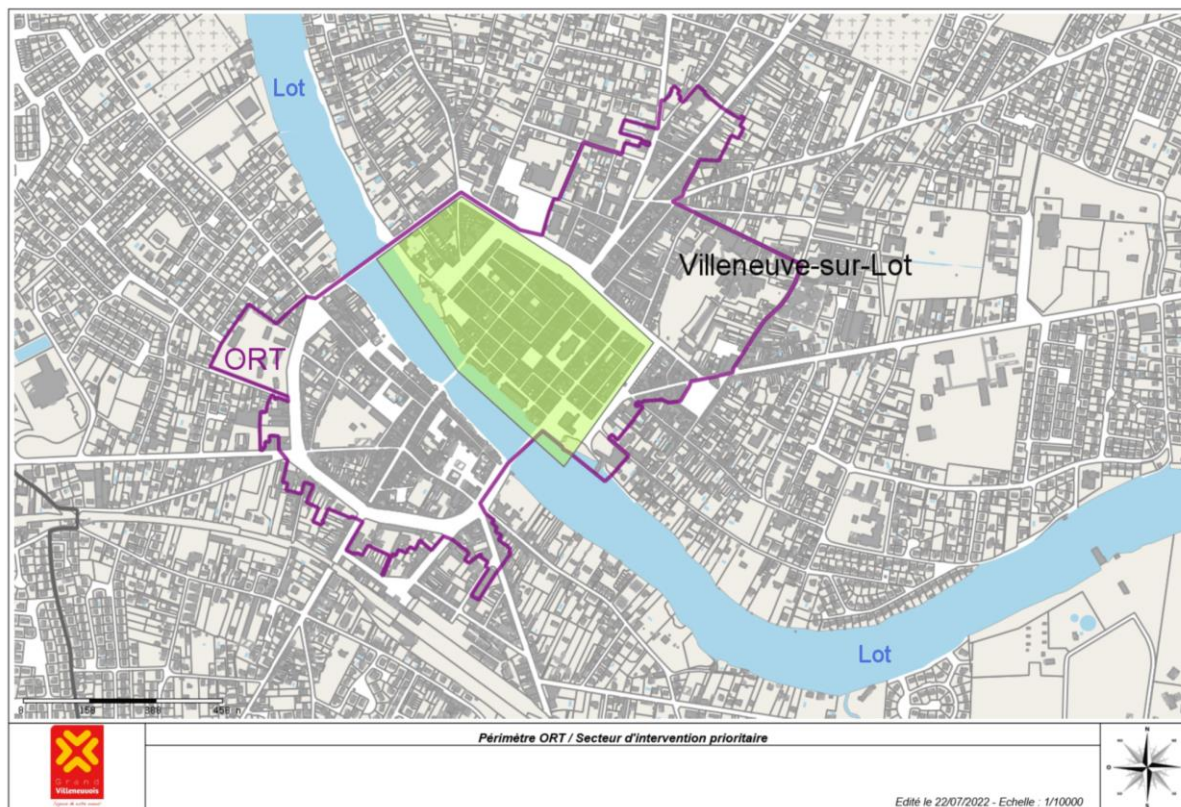
#### 2. Stratégie par axes thématiques

Inchangée

#### 3. Périmètre d'ORT et secteur d'intervention prioritaire

L'esprit de la stratégie à mettre en œuvre reste le même, avec un périmètre ORT focalisé autour de la bastide (rive droite & gauche), avec un décroché au Nord pour y inclure l'emprise de l'ancien Hôpital Saint-Cyr, ainsi que le tissu urbain situé dans le prolongement de la porte de Paris, le long du Cours Victor Hugo. A noter les légères modifications du périmètre au sud de la bastide, avec l'intégration de l'actuelle Gendarmerie, et quelques décrochés permettant d'inclure certaines parcelles le long des boulevards.

Le secteur d'intervention prioritaire ne change pas. Avec un objectif de polariser les actions du programme sur la bastide rive droite, car c'est le cœur historique et à la haute valeur patrimoniale de la ville, mais c'est aussi ici que se concentrent les difficultés (vacance des logements et des locaux commerciaux, dégradation du bâti, difficultés sociales, insécurité).



DGFIP - cadastre  
août 2021 © Droits de l'Etat réservés

## Article 5 : Finalisation des « actions matures »

Une série d'actions, dites « actions matures » et « actions complémentaires » avaient été inscrites dans la convention-cadre ACV. Il avait été convenu de la possibilité de les conduire pendant la réalisation du diagnostic de territoire (AM9, étude urbaine réalisée par le cabinet Taillandier), en raison de leur cohérence avec le projet cœur de ville.

Référence	Description succincte	Etat d'avancement au 15/09/2022	Budget (Total HC)	Partenaires financeurs concernés
AM 1	Requalification de la venelle de Paris - Végétalisation du parvis Sainte-Catherine	En voie de finalisation	600 000 €	Etat (DSIL)
AM 2	Regroupement des Accueils de loisirs	Terminée	1 400 000 €	Etat (DSIL) CAF
AM 3	Installation du Foyer des Jeunes Travailleurs	Lancement des travaux : fin 2022	1 240 000 €	Etat (FNAP) ANAH Action Logement
AM 4	Rendre visible et accessible le centre-ville	Terminée	19 000 €	Région (LEADER)
AM 5	Chef de projet ANAH	Opérationnel	150 000 € sur 3 ans (renouvelé)	ANAH
AM 6	Manager de commerce de centre-ville - Action intégrée à l'ORT	Opérationnel	80 000 € sur 2 ans	Banque des Territoires
AM 7	Aménagement des berges du Lot (Rive droite) et du quai d'Alsace	Terminée	430 000 €	FNADT Région (LEADER) CD47
AM 8	Adopter une démarche de ville intelligente	Intégrée en partie dans l'étude multifonctionnelle réalisée		
AM 9	Etude multifonctionnelle sur le territoire de la CAGV	Terminée	95 770 €	ANAH Banque des Territoires
<b>Opérations financées mais référencées dans les actions complémentaires de la Convention-cadre</b>				
AM 10	Création du Pôle Ressource Jeunesse en cœur de Bastide	Terminée	640 000 €	Etat (DETR) Région
AM 12	Rénovation de la Halle Lakanal	Terminée	2 000 000 €	Etat (DETR) Région (FEDER)

Les actions encore en cours (AM1 et AM3), n'ont pas fait l'objet d'une fiche action dans le 1er avenant, mais elles figurent encore en tant qu'action dans la convention-cadre *Action Cœur de Ville* en date d'Octobre 2018. A ce titre, elles sont intégrées de fait à la convention d'ORT. Ainsi, les demandes de financement ayant trait à ces actions peuvent entrer dans les règlements d'intervention des partenaires financeurs au titre de la démarche Action Cœur de Ville.

## Article 6 : Mise à jour du programme d'actions prévisionnel

### 1. Les actions identifiées comme prioritaires

Depuis la signature du 1er avenant, le calendrier de réalisation a été affiné : toutes les actions prioritaires sont ainsi lancées, mise à part l'AM 17, dont la mise en œuvre doit s'intégrer dans une réflexion de la commune et de la CAGV sur le regroupement de certains équipements culturels et/ou de formation. Pour toutes les autres actions, le coût total a été précisé, de même que la mobilisation financière des partenaires.

A noter que l'AM 19 a changé d'îlot d'intervention, la restructuration se fera sur l'îlot «Goujet», et non plus sur l'îlot «Casseneuil-Cieutat-Blaniac-Paris», comme identifié dans le 1er avenant, mais l'îlot «Goujet». Aussi, les fiches action inscrites dans le 3ème axe stratégique (Développement économique et commercial) sont désormais menées en régie, par le Manager de commerce.

Référence	Description succincte	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier opérationnel	Budget (Total HC)	Partenaires financeurs
AM 01	AMO pour une stratégie de revalorisation de la Bastide partagée et concertée	CAGV	2021 - 2023	98 940 €	Banque des Territoires
AM 08	Étude de hiérarchisation de la voirie, de la circulation, et de révision de la politique de stationnement	CAGV	2021 - 2022	71 205 €	Banque des Territoires
AM 18	Requalification de l'îlot « impasse de Dijon »	EPF	2022 - 2028	3 517 719 €	Etat (Fond friche, DETR) Banque des Territoires EPF-NA
AM 19	Requalification de l'îlot « Goujet »				
AM 17	Relocalisation de l'école d'Art dans les bâtiments de l'ancienne Caisse d'Epargne	CAGV			
AM 20	Poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain de la ville de Villeneuve-sur-Lot : l'OPAH-RU 3	CAGV	2022 - 2026	2 322 498 €	ANAH Banque des Territoires
AM 22	Etude d'éligibilité ORI-RHI-THIRORI				
AM 24	POPAC : Accompagner les copropriétés sur la ville		2022 - 2024		
AM 23	Ravalement des façades et devantures commerciales	Ville	2021 - 2025	300 000 €	/
AM 27	Recrutement d'un manager de commerce	CAGV	2021 - 2023	80 000 €	Banque des Territoire
AM 09	Réalisation d'un plan de merchandising	CAGV	2021 - 2022	Régie	/

Référence	Description succincte	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier opérationnel	Budget (Total HC)	Partenaires financeurs
AM 10	Mise en place d'une stratégie opérationnelle de sortie de vacance commerciale	CAGV	2022 - 2026	Régie	/
AM 11	Agir sur l'immobilier commercial en favorisant un changement des pratiques immobilières	CAGV	2022 - 2026	Régie	/

## 2. Les actions à engager et à prioriser

Référence	Description succincte	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier opérationnel	Budget (Total HC)	Partenaires financeurs
AM 26	Réduire les troubles liés à l'insécurité dans la Bastide	Ville	2021 - 2026	Régie	Banque des Territoires
AM 05	Aménagement du boulevard Georges Leygues	Ville	2022 - 2025	4 000 000 €	Banque des Territoires
AM 21	Permis de louer	CAGV	2022 - 2023 (renouvelable )	En régie : 2 ETP	
AM 06	Améliorations ponctuelles des conditions d'accessibilité à la bastide	Ville	2021 - 2026	Régie	
AM 07	Aménagement d'un parcours touristique balisé, accessible et confortable	CAGV	2021 - 2026	Régie	
AM 02	Aménagement des berges rive droite du Lot	CAGV	A définir	A définir	
AM 03	Aménagement de la place du 18 juin, place de l'Amiral Courbet et boulevard de la Marine	Ville	A définir	A définir	
AM 04	Apaisement et rafraîchissement de la place Lafayette	Ville	2022 - 2023	70 000 €	
AM 12	Mettre en place une charte des bonnes pratiques commerciales et renforcer la fidélisation de la clientèle	CAGV	2022 - 2026	Régie	

### 3. Les actions à préciser et à sanctuariser

Ces fiches actions sont toujours à maturer, afin d'en préciser le contenu, les objectifs, le coût et le calendrier.

Référence	Description succincte	Maîtrise d'ouvrage	Durée de l'opération	Budget (Total HC)	Partenaires financeurs
AM 15	Etude d'opportunité pour l'installation d'un service public dans la Bastide	CAGV		A définir	A définir
AM 13	Etude sur la coordination des lieux à vocation d'accompagnement social dans le périmètre de la bastide	Ville		A définir	A définir
AM 14	Etude de positionnement et de capacité pour l'aménagement d'une salle d'activités associatives et sportives	Ville		A définir	A définir
AM 16	Rénovation de l'ancienne Viguerie	Ville		A définir	A définir
AM 25	Aménagement du centre culturel	Ville		A définir	A définir

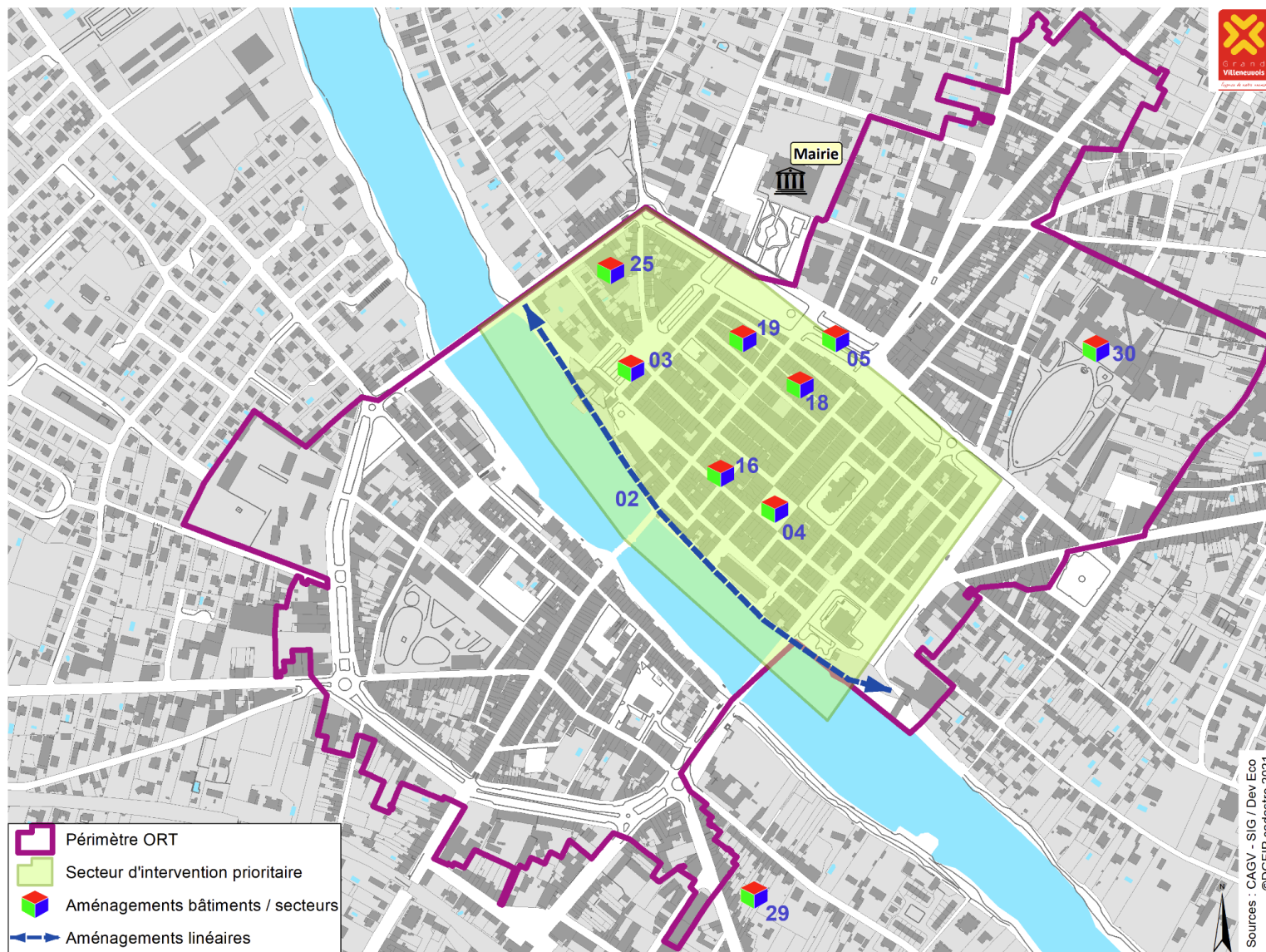
### 4. Les nouvelles fiches actions à intégrer à l'ORT

Le choix a été fait d'intégrer de nouvelles fiches action à l'ORT, actions avec différents niveaux d'avancement, mais dont les grands objectifs entrent en cohérence avec ceux du programme Action Cœur de Ville, et qui s'intègrent parfaitement à la stratégie de revitalisation de la commune.

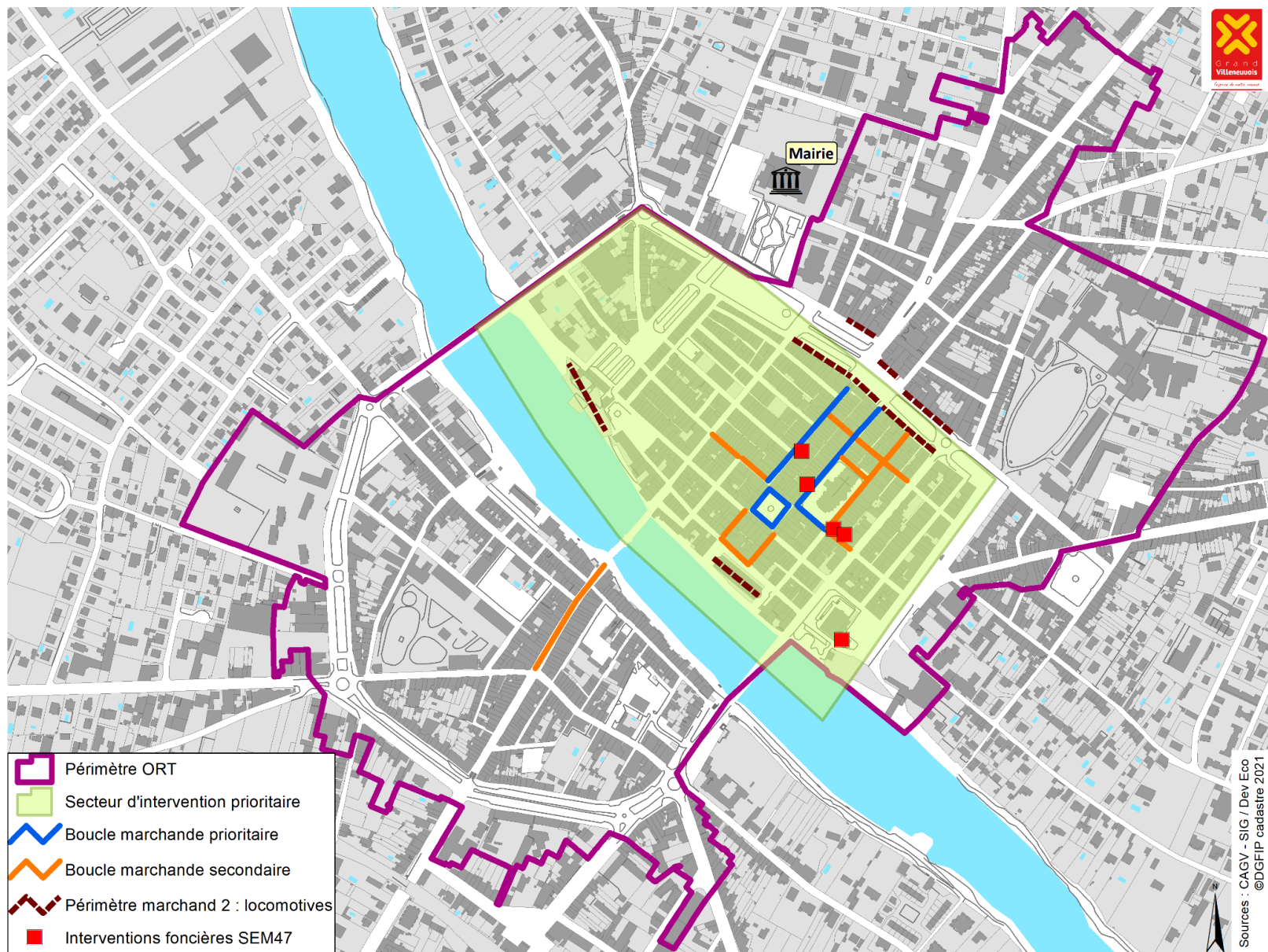
Référence	Description succincte	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier opérationnel	Budget (Total HC)	Partenaires financeurs
AM 28	Interdiction des baux mixtes commerciaux	CAGV	2022 - 2026	Régie	
AM 29	Prolongement de la voie verte vers le château de Rogé puis Penne d'Agenais	Ville	2022 - 2024	1 046 000 €	Etat (FNADT) Europe (LEADER) Région CD 47
AM 30	Réhabilitation de l'Hôpital Saint-Cyr	CAGV ? EPF ?	A préciser	A définir	EPF

## 5. Plan de repérage des actions

Localisation des actions des axes thématiques 4 et 5 : Amélioration des espaces publics, du patrimoine et des équipements publics



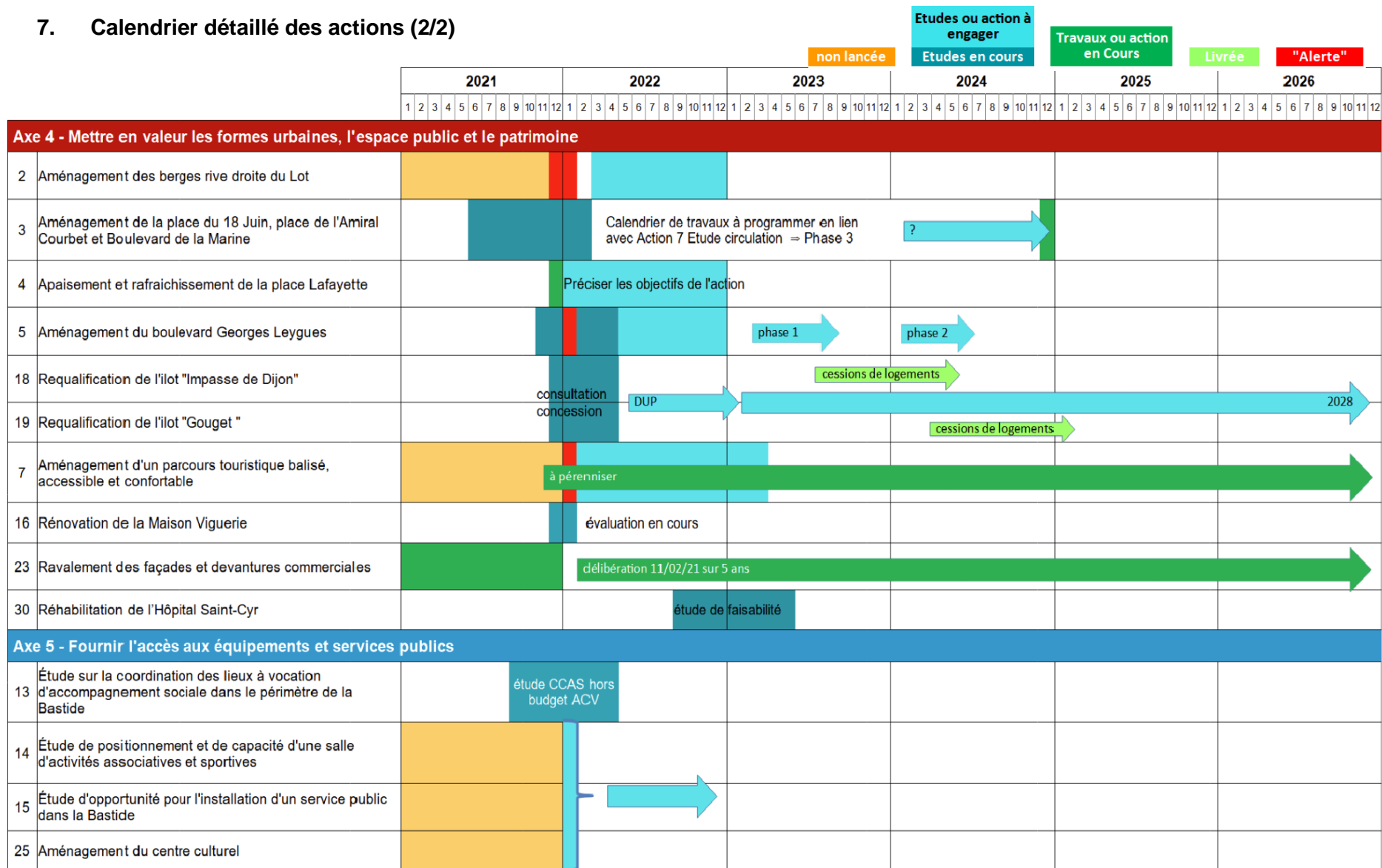
## Stratégie d'intervention en termes de développement économique et commercial







## 7. Calendrier détaillé des actions (2/2)



## Article 7 : Plan de financement des actions du programme

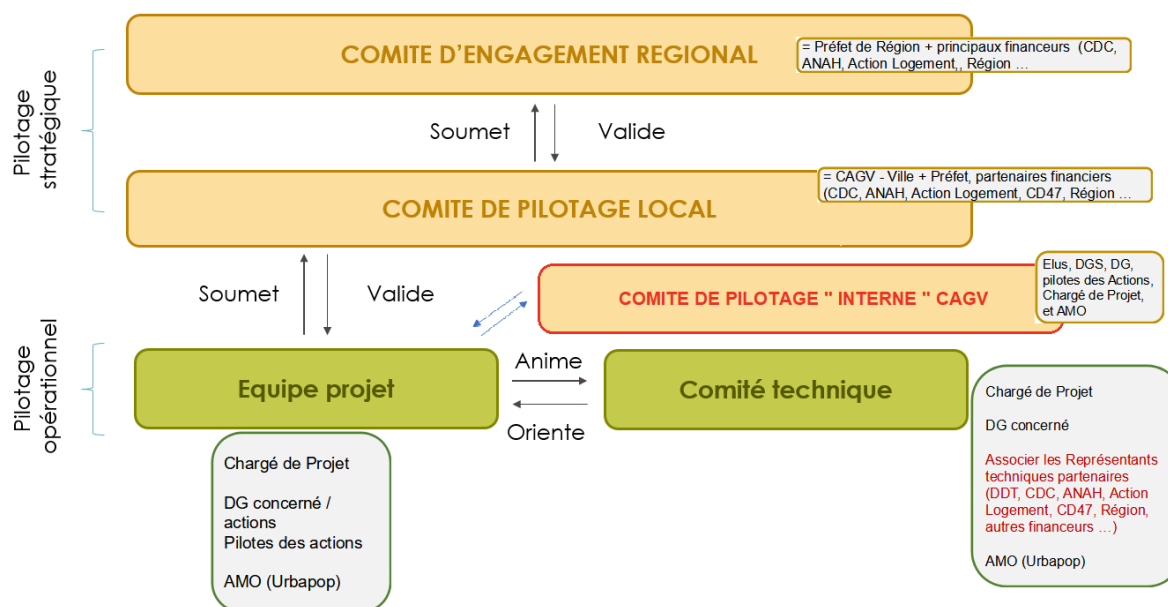
Les éléments financiers ci-dessous ont été estimés, de façon prévisionnelle, par les maîtres d'ouvrage et sont des sollicitations financières de leur part. Chaque financeur procédera ensuite, au fur et à mesure, opération par opération, à une instruction qui lui est propre.

MAQUETTE FINANCIÈRE - ESTIMATIF PRÉVISIONNEL 2021-2026				Co-Financeurs							
N°/ programme d'action	Actions matures	Maître d'ouvrage	Montant total pluriannuel HT	CAGV	Ville de Villeneuve-sur-Lot	ANAH	Banque des territoires	EPF	ETAT	CD 47	Autres financeurs 1
<b>Axe transversal</b>											
1	AMO pour une stratégie de revitalisation de la Bastide partagée et concertée	CAGV	98 940 €	78 940 €			20 000 €				
26	Réduire les troubles liés à l'insécurité dans la Bastide	Ville									Sans objet - Régie
<b>Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>											
20	OPAH-RU 3 – Aide aux Travaux	CAGV	1 798 923 €	92 117 €	388 231 €	1 318 575 €					
20	OPAH-RU 3 – Ingénierie (Suivi-Animation)	CAGV	523 575 €	22 406 €	94 198 €	313 350 €	93 621 €				
21	Mise en place d'un permis de louer	CAGV									
22	Etude d'éligibilité ORI-RHI	CAGV									Compris dans le budget OPAH-RU
24	Accompagner les copropriétés	CAGV									Compris dans le budget OPAH-RU
28	Interdiction des baux mixtes commerciaux	CAGV									
<b>Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>											
9	Plan de merchandising	CAGV									Sans objet - Régie
10	Mise en place d'une stratégie opérationnelle de sortie de vacance commerciale	CAGV	200 000 €	200 000 €							
11	Agir sur l'immobilier commercial en favorisant un changement des pratiques commerciales	CAGV	60 000 €								
12	Mettre en place une charte des bonnes pratiques commerciales et renforcer la fidélisation de la	CAGV									Sans objet - Régie
27	Recrutement d'un manager de commerce (TTC)	CAGV	80 000 €	40 000 €			40 000,00 €				
<b>Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>											
6	Améliorations ponctuelles des conditions d'accessibilité à la Bastide	CAGV - Ville									Sans objet - Régie
8	Étude de hiérarchisation de la voirie, de circulation, et de révision de la politique de stationnement	Ville - CAGV	71 205 €	14 241 €	21 361,50 €		35 602,50 €				
29	Prolongement de la voie verte vers le château de Rogé, puis vers Penne d'Agenais	CAGV	1 046 000 €								
<b>Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>											
2	Aménagement des berges rive droite du Lot	CAGV									
3	Aménagement de la place du 18 Juin, place de l'Amiral Courbet et Boulevard de la Marine	CAGV									
4	Apaisement et rafraîchissement de la place Lafayette	CAGV	70 000 €	14 000 €	56 000 €						
5	Aménagement du boulevard Georges Leygues	Ville	4 000 000 €								DSIL SMAVLOT (Leader), Agence de l'eau
18	Requalification de l'îlot "Impasse de Dijon"	CAGV									Budget compris dans le Budget global des 2 îlots
19	Requalification de l'îlot "Goujet"	CAGV									Budget compris dans le Budget global des 2 îlots
18 & 19	Totaux îlots Dijon et Goujet	CAGV	3 517 719 €	1 540 000 €			19 350 € A déterminer	693 000 €			525 000 €
7	Aménagement d'un parcours touristique balisé, accessible et confortable	Ville - Agglo									Sans objet - Régie
16	Rénovation de la Maison Viguerie	CAGV									Programme et modalités de financement à définir par voie d'avenant
23	Ravalement des façades et devantures commerciales	Ville	300 000 €		300 000,00 €						
30	Réhabilitation de l'Hôpital Saint-Cyr	CAGV	A définir								
<b>Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics</b>											
13	Etude sur la coordination des lieux à vocation d'accompagnement sociale dans le périmètre de	CAGV	38 000 €								
14	Etude de positionnement et de capacité d'une salle d'activités associatives et sportives	CAGV - Ville									Programme et modalités de financement à définir par voie d'avenant
15	Etude d'opportunité pour l'installation d'un service public dans la Bastide	CAGV									Programme et modalités de financement à définir par voie d'avenant
25	Aménagement du centre culturel	Ville									
			11 804 382 €	2 001 704 €	859 791 €	1 631 925 €	208 574 €	0 €	693 000 €	0 €	525 000 €

## Article 8 : Gouvernance, pilotage et animation

Le dispositif de gouvernance a connu quelques évolutions depuis le 1er avenant, et sur les deux niveaux de pilotage :

- Pilotage stratégique : création d'un comité de pilotage interne à la collectivité, dont le rôle est de superviser et d'orienter l'avancée du programme.
- Pilotage opérationnel : évolution du rôle du comité technique, qui devient un comité des partenaires, dont le rôle est de suivre le montage technique et opérationnel des actions du programme.



## Article 9 : Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation

Conformément à l'article 8 de la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de ville, un état l'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement par l'équipe projet au Comité de pilotage et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de pilotage et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales. Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation afin de juger des effets du Programme Action Cœur de Ville.

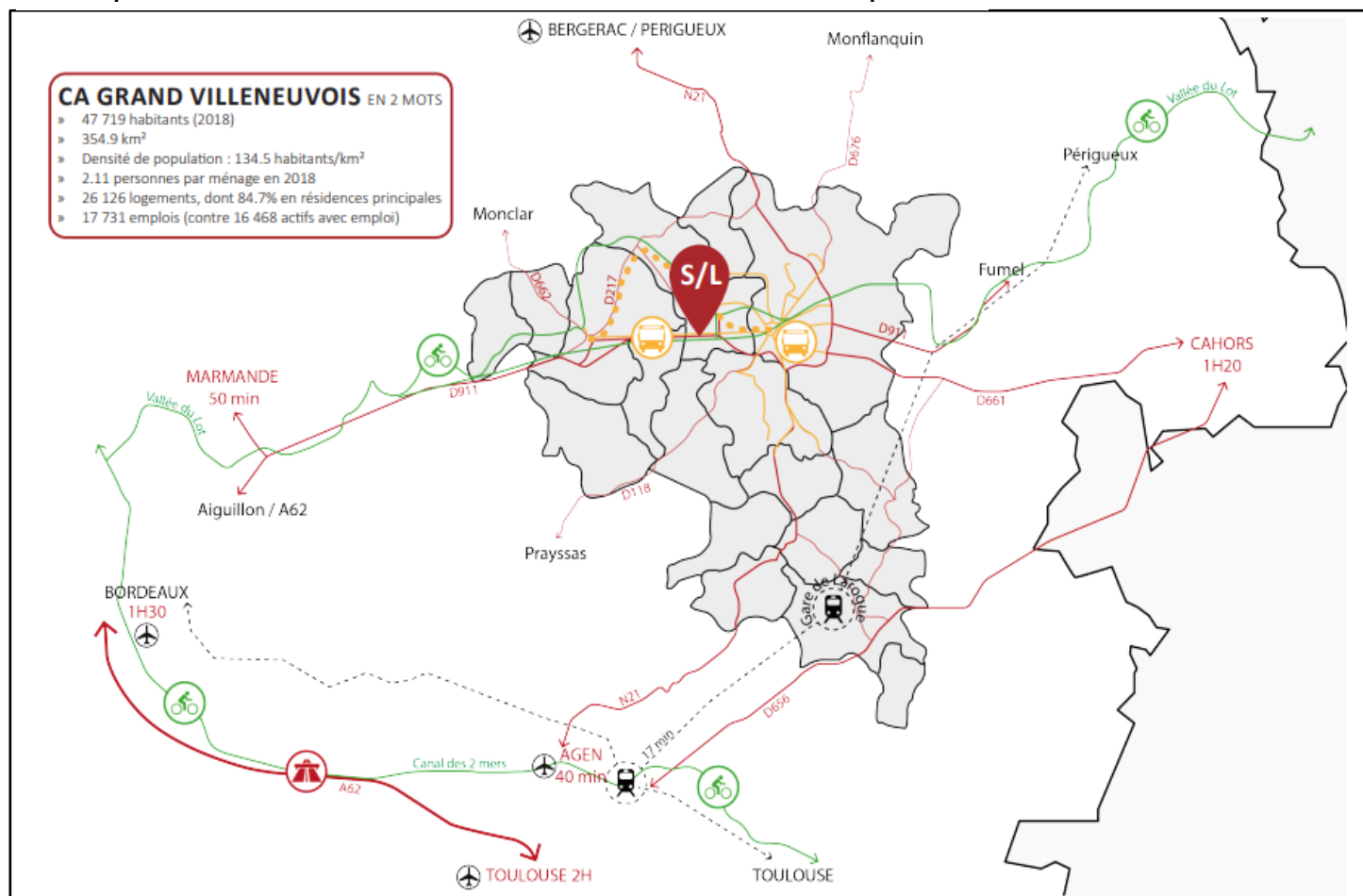
## PARTIE 3 : Sainte-Livrade-sur-Lot / Petites Villes de Demain

### Préambule :

Sainte-Livrade-sur-Lot est une commune de 6 500 habitants, située à 10km à l'ouest de Villeneuve-sur-Lot et à 35km au nord-ouest d'Agen.

Elle a été sélectionnée pour intégrer le programme Petites Villes de Demain, en tant qu'espace ressource pour les habitants des villes alentours. C'est la seconde polarité économique, médicale, administrative et de services de la CAGV.

Carte de positionnement de Sainte-Livrade-sur-Lot au sein de la CAGV et du département.



Le centre-ville de Sainte-Livrade-sur-Lot est caractérisé par son architecture et son organisation héritée du Moyen-Age. C'est en effet une bastide du XIII<sup>e</sup> siècle, dont l'ancienne enceinte fortifiée compose aujourd'hui un boulevard qui entoure le centre-ville. Ce dernier se caractérise par une forte densité du bâti, une étroitesse de certaines rues et allées et une forte minéralisation de l'espace public, principalement destiné à la voiture. La commune dispose également d'un patrimoine bâti, composé à la fois de monuments (Tour du Roy et église, classés au titre des monuments historiques), mais également d'un bâti patrimonial diffus en cœur de ville.

A l'échelle de la commune, 4 secteurs ont été identifiés :

- **Le centre-bourg**, ancienne bastide, doté en commerces et équipements publics
- **Le pôle d'équipements**, situé à environ 1km du centre-bourg,
- **Un pôle de loisirs**, situé en bordure du Lot,
- **Les quartiers périphériques**, composés de zones pavillonnaires en développement et de commerces et activités économiques.

Carte de l'organisation du tissu urbain de Sainte-Livrade-sur-Lot.



## Article 10 : Diagnostic

### 1. Sainte-Livrade-sur-Lot, une commune fragilisée

#### Un manque d'attractivité du centre ancien lié au développement de sa périphérie

##### Des logements peu attractifs :

Malgré une dynamique globale de croissance à l'échelle de la commune, le centre-bourg de Sainte-Livrade-sur-Lot est confronté à un processus de dévitalisation :

- Avec un taux de vacance de 26.8%, le centre-ville regroupe l'essentiel de la vacance communale (14.4%)
- Il est composé d'immeubles anciens, ne répondant plus aux attentes des ménages locaux (logements trop grands, sans espaces extérieurs,...).
- Étant peu attractifs, ces logements ont été peu entretenus et se sont détériorés.

La concurrence des logements pavillonnaires et la dégradation des logements de centre-bourg ont eu comme conséquence de les rendre peu attractifs et d'y réduire les coûts à la vente et à la location, entraînant une paupérisation du centre-bourg.

##### Une offre de locaux commerciaux peu adaptée en centre-ville :

Malgré une diversité de l'offre existante, la vacance des commerces de centre-ville atteint les 34% en 2021:

- Certains de ces locaux, anciens, sont inadaptés à certains types d'activités en raison de la conception des locaux (dimensions, organisation des pièces,...)
- La moitié des locaux commerciaux est trop détériorée pour être utilisée.
- Certains locaux, loués en bail unique avec le logement situé en étage (car uniquement accessibles depuis le commerce), sont trop coûteux pour les porteurs de projets.

La commune perd ainsi certains porteurs de projets, faute de locaux adaptés à leurs besoins.

##### Des espaces publics peu qualitatifs et dédiés aux déplacements automobiles :

Le développement urbain en périphérie de la commune, basé sur la démocratisation de la voiture individuelle, a également eu des conséquences sur la composition de l'espace public. A l'exception de certains espaces aménagés récemment, les places historiques de la commune sont aujourd'hui des espaces dédiés à l'automobile. Il existe ainsi 420 places de parking au sein du seul centre-bourg et les cheminements piétons sont, dès que l'on s'éloigne de celui-ci, très contraints (absence ou faible qualité des trottoirs, obstacles, insécurité routière,...). Cet aménagement :

- Incite à un usage excessif de l'automobile même pour de faibles distances,
- N'incite pas à la détente du chaland en centre-ville,
- Ne permet pas la mise en valeur patrimoniale du centre-bourg,
- Ne permet pas la valorisation d'espaces permettant d'en améliorer la qualité de vie (liaison avec le secteur des équipements, la voie verte, le secteur du bord du Lot...).
- Crée des difficultés d'accès aux commerces, emplois ou formations pour les habitants ne disposant pas d'une voiture.

### Conséquences et enjeux identifiés :

On constate également que habitants plus aisés vivant dans les quartiers plus éloignés de la commune se rendent très peu en centre-bourg, principalement pour des nécessités administratives ou lors de déplacements dans les équipements communaux. Ils accèdent aux services et commerces souhaités lors de leurs déplacements pendulaires quotidiens et la qualité urbaine du centre-ville est insuffisante pour les y attirer.

### **Les enjeux identifiés sont :**

**1/** La lutte contre la vacance des logements et le développement de logements de qualité à prix raisonné en centre-bourg.

**2/** Le développement économique du centre-bourg par le maintien des commerces et entrepreneurs existants, la rénovation des locaux commerciaux ne répondant pas aux besoins des porteurs de projets et l'installation de nouvelles activités.

**3/** Le développement des mobilités durables sur l'ensemble de la commune et la facilitation des déplacements pour les personnes âgées, jeunes ou

**4/** L'amélioration du cadre de vie (espaces publics, cheminements, qualité urbaine) permettant de rendre la ville dans son ensemble attractive et d'en améliorer l'image.

**5/** L'amélioration du cadre de vie en centre-bourg (espaces publics, valorisation patrimoniale, qualité urbaine, mobilités douces), tant pour attirer de nouveaux habitants pour y vivre, que des habitants des quartiers et communes avoisinantes pour y consommer, que de nouveaux commerces.

## **Une commune fragile socialement et démographiquement**

### Une population appauvrie et au taux d'activité bas :

Pôle ressource à l'échelle de son territoire et disposant de logements de centre-ville à bas prix, Sainte-Livrade-sur-Lot attire des populations fragiles. On constate sur l'ensemble de la commune :

- Une surreprésentation des CSP ouvriers et employés,
- Un revenu disponible médian annuel de 17 000€, avec de fortes inégalités (rapport interdécile de 2.8) en 2019
- Un taux de chômage des 15-25 ans de 31.2%, contre 18.9% à l'échelle de la France. Le taux de chômage des jeunes est deux fois supérieur à celui des tranches d'âge suivantes.

Identifié en 2015 comme quartier prioritaire de la politique de la ville, le centre-bourg concentre ces difficultés économiques et sociales :

- Un revenu disponible médian annuel de 13 000 €
- Une part de ménages fiscaux imposés de 19% au sein du QPV (45% à l'échelle de la CAGV), contre 33% sur l'ensemble de la commune.
- Un taux de pauvreté de 41.6% en 2018, contre 24% à l'échelle de la commune.

### Une population vieillissante :

Entre 2013 et 2018, Sainte-Livrade-sur-Lot est la seule commune de la CAGV au taux de croissance démographique positif, avec un taux d'en moyenne 1%. Ce taux est lié à son solde migratoire et donc à une certaine attractivité, qui est récente : le solde migratoire était de 0.9% entre 2008 et 2013. Malgré ce taux de croissance positif, la commune connaît un vieillissement important de la population :

- 33% des habitants ont plus de 60 ans (19.6% en France).
- Seul un tiers des ménages (29%) a au moins un enfant, contre 52% de couples sans enfants.
- Entre 1999 et 2015, le nombre de plus de 75 ans a augmenté de 42,3 % sur toute la CAGV.

Le quartier prioritaire concentre cependant la plupart des moins de 20 ans de la commune : l'indice de jeunesse, bas, est de 0.70 sur l'ensemble de la commune (en augmentation de 5 points depuis 2009), contre 101 sur le QPV.

### Une terre d'accueil pour des populations diverses :

Sainte-Livrade-sur-Lot s'est historiquement développée avec les vagues d'immigration connues par le territoire, dont deux principales :

- Une première en provenance d'Indochine avec l'ouverture du CAFI, qui a fait passer la population de 3 624 habitants en 1954 à 5 289 habitants en 1962.
- La seconde, liée au camp des Harkis ouvert à Bias et qui a accueilli 1300 personnes entre 1963 et 1975, ouvrant le territoire à une immigration familiale locale.

Ces deux premières vagues ont été ensuite complétées par une immigration portugaise, italienne, espagnole, maghrébine, néerlandaise, britannique... La fête des communautés a ainsi été créée pour valoriser cette diversité et en faire un atout pour le territoire.

Cette histoire entraîne cependant des difficultés liées à la présence d'une population parfois récemment immigrée, maîtrisant peu le français et souvent peu mobile, rendant de fait toute formation ou insertion professionnelle difficile. Des associations dédiées à l'apprentissage du français sont présentes à Sainte-Livrade-Sur-Lot mais peinent à assurer un service suffisamment important pour répondre à la demande.

Malgré une histoire riche de diverses vagues d'immigrations, un manque de cohésion entre les différentes communautés est ressenti.

### Un centre-ville dévalorisé par les anciens mais valorisé par les nouveaux arrivants

La situation générale du centre-bourg (faible qualité urbaine, logements et commerces vacants, ou indignes, pauvreté) nuit à sa réputation. Il est ainsi souvent décrit comme peu animé, peu attractif ou agréable, peu sécurisé... La place de la mairie en particulier, où se trouvent plusieurs fast-foods ainsi qu'un bar PMU est source de sentiment d'insécurité pour une grande partie de la population, livradaise et extérieure à la commune. Ce sentiment d'insécurité s'explique essentiellement par des groupes d'hommes désœuvrés qui, faute d'activités, de formations ou d'emplois, se retrouvent presque quotidiennement pour « traîner » sur ce secteur. Ils sont également source de nuisances sonores en soirée et la nuit.

Cependant, Sainte-Livrade-sur-Lot attire également des populations proches de la retraite ou de jeunes retraités, attirés par des prix bas à l'achat et par une certaine qualité de vie, essentiellement dans les quartiers pavillonnaires. L'image de ces nouveaux habitants vis-à-vis du centre-ville est beaucoup plus positive : ils valorisent la diversité de l'offre d'équipements, de commerces et de services et la qualité



patrimoniale de la commune ; ils regrettent cependant la forte minéralisation du centre et les difficultés d'accès en mobilités douces.

### Conséquences et enjeux identifiés

Cette concentration à Sainte-Livrade de populations en difficulté, et notamment de jeunes en centre-bourg, a incité la commune, via des dispositifs liés au QPV, à tisser des partenariats avec des acteurs permettant d'accompagner ces personnes (pôle emploi, mission locale, AFEPT Bordeaux, Syllabe, Pour Mieux Lire, Secours Populaire...).

#### **Les enjeux ici identifiés sont :**

**6/** L'accompagnement des habitants à l'apprentissage du français et des codes sociaux professionnels, à la formation et l'obtention d'un emploi. Cet enjeu, déjà identifié dans le cadre du contrat de Ville, fait l'objet d'actions mises en place via la politique de la ville.

**7/** Le développement de la cohésion sociale et de la mixité culturelle, sociale et intergénérationnelle sur l'ensemble de la commune.

**8/** L'adaptation de la commune à une population vieillissante et/ou PMR mais également à l'accueil de populations plus jeunes.

**9/** La valorisation de l'image de Sainte-Livrade-sur-Lot pour ses habitants mais aussi pour les populations extérieures.

## **2. Sainte-Livrade-sur-Lot, une commune dynamique**

### **Une polarité pour son territoire**

Un espace-ressource pour de nombreuses communes

Malgré ces faiblesses, Sainte-Livrade-sur-Lot représente une polarité à l'échelle de l'ouest de la CAGV et des communes proches de la Communauté de Communes de Lot et Tolzac. Elle est à la fois :

- **Une polarité commerciale** génératrice de déplacements :

Grâce à ses commerces de petites (tabac, boulangeries,...) et de moyennes surfaces (Intermarché, Aldi,...) et ses zones d'activités accueillant des artisans, la zone de chalandise de Sainte-Livrade-sur-Lot s'étend sur les zones rurales situées à l'ouest et au nord, grâce à un accès facilité par la RD911, route classée à grande circulation. Le marché attire également des consommateurs de l'ensemble du département et permet d'animer le centre-bourg et d'y attirer des visiteurs tous les vendredis matin.

- **Un pôle d'emplois publics et privés :**

Sainte-Livrade-sur-Lot accueille 2 034 emplois, pour 1 977 actifs sur la commune.

- **Une polarité de services attractifs** à l'échelle du bassin de vie :

La commune dispose d'un bureau France Services, dont l'objectif est de répondre à l'éloignement des services publics nationaux et d'accompagner les personnes dans leurs démarches ; d'un Bureau Information Jeunesse, destiné à l'accompagnement des personnes jusqu'à 30 ans ; de permanences

info-droit et mission locale ; d'un pôle de santé, d'un établissement pour personnes âgées, d'un établissement pour personnes handicapées,... . L'ensemble de ces services étant ouverts aux livradais et non-livradais, la commune est ainsi devenue un pôle de services identifié sur l'ensemble de ce bassin de vie.

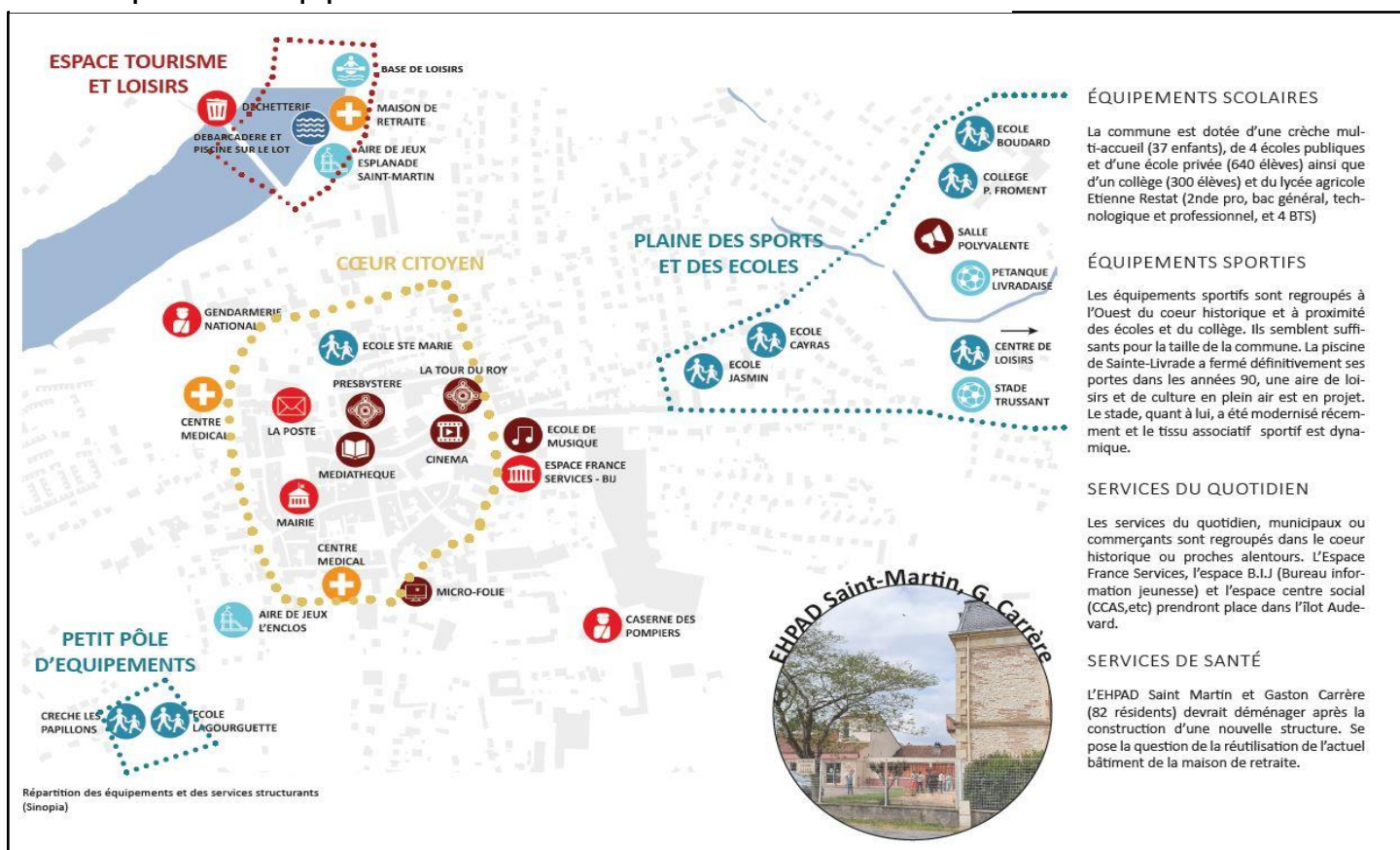
- **Une polarité d'équipements et d'espaces culturels :**

Des équipements variés sont disponibles sur la commune avec notamment une micro-folie, un espace numérique, un cinéma d'art et d'essai, une école de musique, une médiathèque gratuite pour tous, et une offre associative et sportive complète.

- **Une polarité éducative :**

La commune accueille également à proximité directe de son centre-bourg deux écoles maternelles, deux écoles élémentaires, une école privée accueillant maternelle et élémentaire, un collège et un ALSH, qui accueillent des enfants des communes alentour. La commune dispose également d'un lycée, situé à l'écart du périmètre urbain de la commune et proposant des cursus post-bac.

### Carte de répartition des équipements.



### Un programme évènementiel attractif

De nombreuses animations sont mises en place par la commune pour valoriser son territoire, destinées à la fois à sa population (journée des familles, fête des communautés, nuit des étoiles, cinémas cœur de ville...) et aux populations extérieures (fête du CAFI, festival de la BD, marchés gourmands, fête votive...).

Tout au long de l'été, de nombreux événements sont ainsi organisés afin de rassembler et de dynamiser le cœur de ville et le secteur du Lot, et de redonner aux livradais l'habitude et l'envie de s'y rendre ; un ressenti partagé par la plupart des acteurs est ainsi celui d'une légère amélioration de l'image de la commune vis-à-vis de l'extérieur.

## Une dynamique associative forte

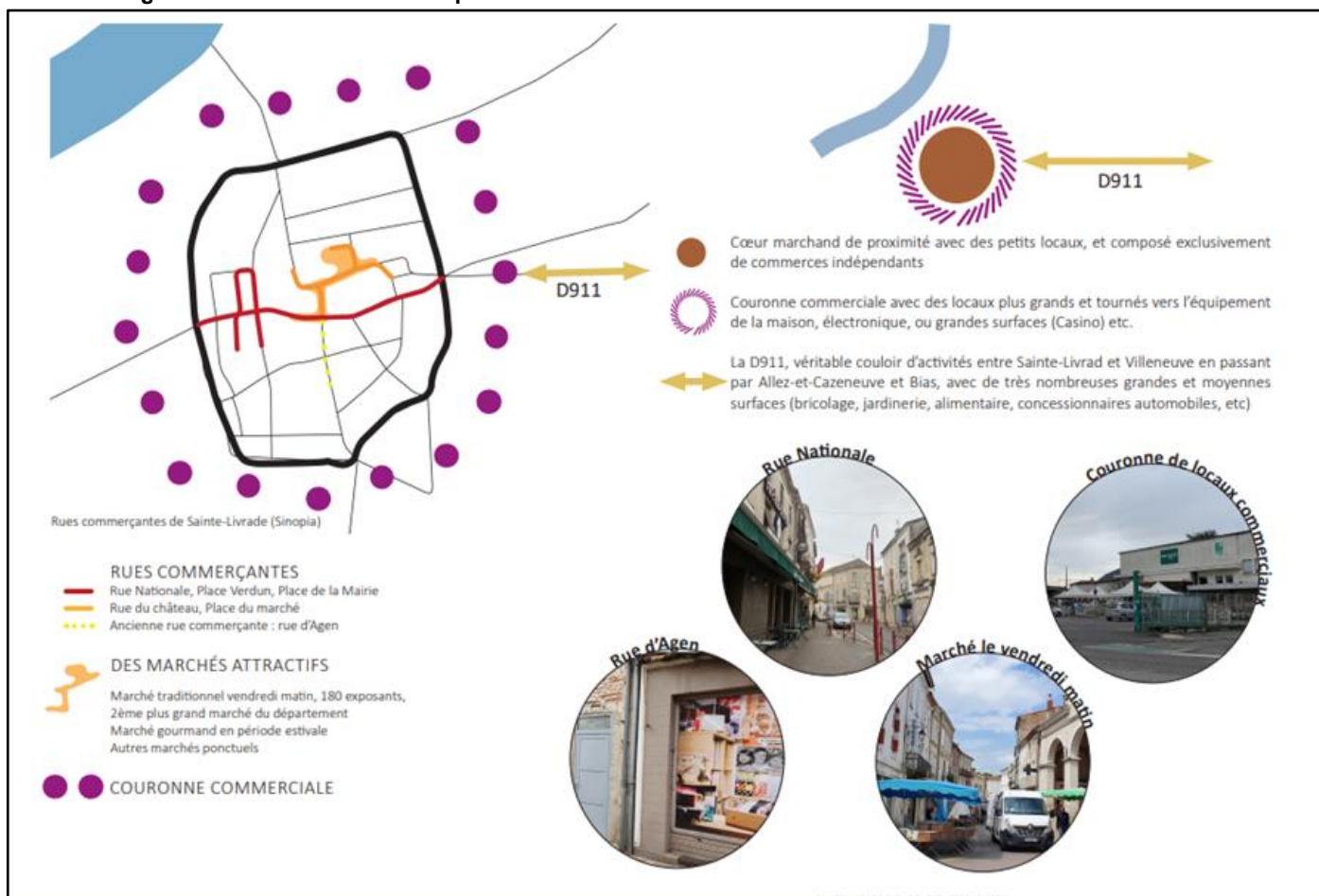
Avec une centaine d'associations et de nombreuses activités organisées par ces dernières, la commune attire également des habitants des communes alentour et offre à sa population un tissu associatif complet destiné aux loisirs et au sport.

## **Une dynamique économique positive**

### Une organisation commerciale efficace

Sainte-Livrade-sur-Lot accueille une diversité commerciale : on trouve ainsi des commerces de proximité en cœur de bourg et des commerces d'équipements (électronique, aménagement de la maison, jardin, petite surface commerciale) en périphérie immédiate, au niveau du boulevard entourant le cœur de bourg. En s'éloignant en périphérie et tout le long de la RD911, des moyennes et grandes surfaces (alimentaire, bricolage, automobile). Cette organisation permet de répondre aux besoins principaux de sa population, tout en maintenant en cœur de bourg des activités de proximité. Ces dernières souffrent cependant de la concurrence des zones commerciales construites le long de la RD911 en direction de Villeneuve.

**Carte de l'organisation du tissu économique de Sainte-Livrade-sur-Lot.**



Sainte-Livrade-sur-Lot bénéficie d'une réelle dynamique commerciale : depuis janvier 2022, 14 nouveaux commerces ou projets de commerces ont été recensés par le manager de commerces de la commune. La ville a également mis en place une convention de partenariat avec l'association BGE 47 afin d'identifier et d'accompagner des porteurs de projet sur la commune. Ce partenariat permet

notamment d'admettre ces entrepreneurs dans le dispositif "couveuse", qui a pour but d'accompagner le porteur de projet dans ses démarches de création avec un conseiller dédié, et de l'aider à se lancer avec une aide financière couvrant ses 5 premiers mois de loyer. Ce dispositif renforce l'attractivité de la commune pour les porteurs de projet du territoire, 2 ont été admis en couveuse en 2022. Cependant, faute d'espaces adaptés à la demande ou de locaux d'assez bonne qualité, certains porteurs de projets matures n'ont pu s'implanter.

Si les rues commerçantes connaissent de réelles difficultés, les zones d'activités sont dynamiques. La commune accueille de nombreuses entreprises et a validé avec la CAGV l'extension de certaines zones. Ainsi, la zone d'activité de Nombel accueille 13 lots et une extension est en train d'être étudiée. La zone de Peyremail située en entrée de ville accueille elle aussi de nombreuses entreprises importantes à l'échelle du territoire, à l'image de Loubat ou encore de Coufidou, rayonnant au-delà du bassin de vie de la commune.

### Conséquences et enjeux identifiés

#### **Les enjeux ici identifiés sont :**

**10/** L'adaptation des structures communales (amélioration des installations sportives, agrandissement des écoles, de la médiathèque, création de services, réhabilitation de la friche Audevard) aux besoins de la population du bassin de vie (13 000 habitants sur le canton) afin de répondre à la demande et développer son attractivité.

**11/** La visibilité de l'ensemble des services, équipements, activités ou événements mis en place sur la ville contribuant à en améliorer le cadre de vie et à conforter son rôle de polarité. Cette visibilité passe

**12/** L'attractivité du territoire pour d'autres catégories socio-professionnelles grâce à la mise à disposition d'infrastructures structurantes dans le centre-bourg (espace de coworking, médiathèque).

### **3. Sainte-Livrade-sur-Lot, Petite Ville de Demain**

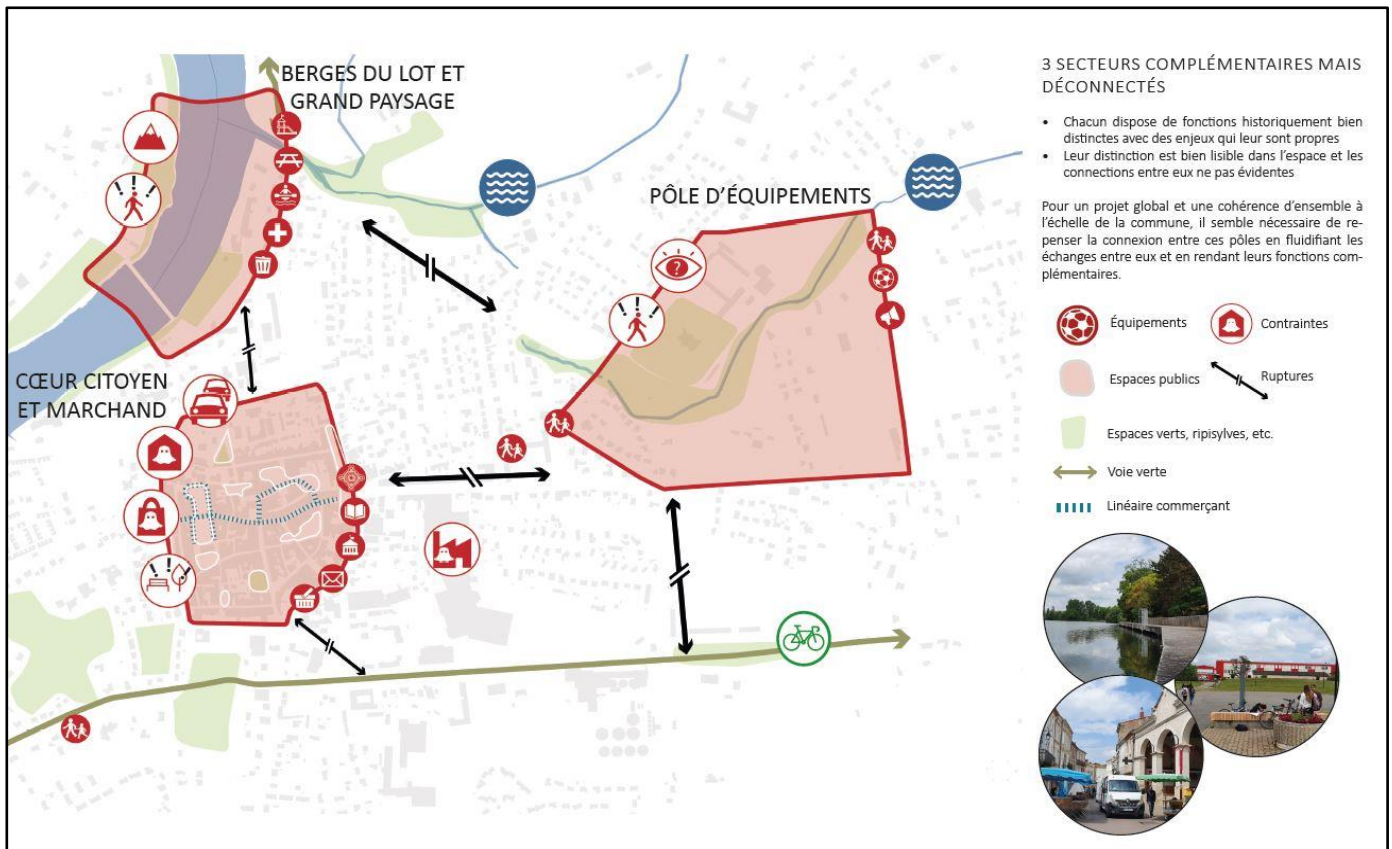
Sainte-Livrade-sur-Lot est une commune qui possède de nombreux atouts : une certaine dynamique des porteurs de projets, malgré le manque de locaux adaptés ; une diversité commerciale, de services et d'équipements, qui lui permettent d'attirer des usagers des communes alentours ; une certaine qualité patrimoniale et naturelle, à valoriser. L'organisation même de la commune constitue un avantage pour son développement : malgré le développement d'une périphérie composée de zones pavillonnaires, le centre-ville se caractérise par une proximité de l'ensemble des services et commerces (accessibles en 5 min de marche). Il est lui-même situé à proximité immédiate des pôles de loisirs (5min de marche) et d'équipements (15min), ce qui constitue un atout majeur pour la valorisation de ces espaces.

Malgré ces éléments d'attractivité, Sainte-Livrade est une commune qui concentre également des difficultés : vieillissement de la population, taux de chômage et faibles revenus de ses habitants, auxquelles s'ajoute une vacance des logements et des commerces du centre-ville et des difficultés liées à la mobilité des habitants âgés, jeunes ou précaires.

Ces éléments ont été résumés dans le tableau ci-dessous :

<p><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamique des porteurs de projets</li> <li>• Rayonnement sur le plan des services, équipements, commerces, culturel et médical au-delà de ses frontières et de son bassin de vie et sur une offre n'existant pas à proximité (école 1ere année, médecins,...)</li> <li>• Un patrimoine naturel et architectural</li> <li>• Proximité entre pôles d'intérêts</li> <li>• Foncier peu cher</li> <li>• Une zone de chalandise importante</li> <li>• Des zones d'activité en bonne santé</li> <li>• Un bassin d'emploi majeur sur le territoire</li> <li>• Des équipements d'ampleur (Audevard, médiathèque) en cours de réalisation</li> <li>• Démographie en augmentation</li> <li>• Nouveaux arrivants ayant une vision positive de la commune</li> </ul>	<p><b>OPPORTUNITÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zéro Artificialisation Nette et absence de nouveau terrains à construire : intérêt futur pour le centre-bourg, avec l'appui de l'OPAH-RU</li> <li>• Un cadre de vie à valoriser : patrimoine et proximité, pays d'art et d'histoire</li> <li>• Développement d'actions sociales avec des partenaires locaux implantés durablement au cœur du territoire (restau du cœur, Syllabe,...)</li> <li>• Lancement d'un plan vélo à l'échelle de la CAGV et d'une nouvelle ligne de bus (septembre 2022)</li> <li>• Un intérêt des jeunes urbains pour les communes rurales modernes</li> <li>• Création d'équipements attractifs</li> <li>• Des animations estivales qui mobilisent les livradais et non livradais</li> </ul>
<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un parc immobilier de centre-bourg dégradé, inadapté à la demande, vacant</li> <li>• Concurrence des zones commerciales</li> <li>• Des locaux commerciaux non adaptés et/ou vacants</li> <li>• Non-mixité entre catégories populaires en centre-bourg, classes moyennes et populations riches, qui ne pratiquent pas les mêmes espaces.</li> <li>• Image négative de la commune et difficulté d'attirer en centre-bourg</li> <li>• Des aménagements urbains et cheminements dégradés et peu qualitatifs</li> <li>• Un manque d'unité des commerçants</li> <li>• Manque de logements sociaux malgré une population éligible importante</li> <li>• Freins vers l'emploi : absence de mobilité, barrière de la langue, niveau de qualification, codes sociaux,...</li> <li>• Un discours négatif des habitants anciens de la commune, qui regardent vers le passé</li> <li>• Manque d'efficacité de la communication, et population ne perçoit pas les atouts et le dynamisme du territoire</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des évolutions trop lentes (mobilités, cadre de vie, services) ne permettant pas d'attirer</li> <li>• Un relâchement de l'OAP commerces concernant les activités de périphérie</li> <li>• Des commerçants ne s'adaptant pas aux pratiques d'aujourd'hui (numérique, horaires d'ouvertures, animations,...)</li> <li>• Démobilisation des partenaires institutionnels et associatifs / désengagement de l'Etat</li> <li>• Arrêt du dispositif QPV et perte de la dynamique de développement territoriale amorcée (aides de l'Etat, programmes d'accompagnement,...)</li> <li>• Départ en retraite de 3 des 5 médecins dans les 10 ans et difficulté à l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux</li> </ul>

## Carte de synthèse du diagnostic



Aux enjeux précédemment énoncés s'ajoutent des enjeux transversaux :

13/ **La transition énergétique et écologique.** Elle se retrouve à la fois dans la question de l'habitat (qualité énergétique des logements et maîtrise des coûts), du cadre de vie (qualité énergétique des bâtiments publics, réflexion sur l'installation des panneaux photovoltaïque à des fins de préservation du patrimoine naturel et bâti, végétalisation, etc.)

14/ **L'amélioration de l'image de la commune** et la mise en valeur de la dynamique événementielle, associative et culturelle et des grands projets. Cet enjeu est transversal aux enjeux d'amélioration du cadre de vie, de valorisation patrimoniale, de la réhabilitation des logements et des commerces, à un enjeu de communication,...

15/ **Le développement touristique de la commune et la valorisation patrimoniale**, transversal aux questions de valorisation du cadre de vie, du patrimoine naturel et bâti, du développement de mobilités douces, du développement économique et de l'image de la commune. Cet enjeu est identifié sur l'ensemble de la commune : valorisation du centre-bourg, des bords du Lot, du CAFI,...

## **Article 11 : Stratégie de redynamisation et périmètre d'intervention**

Petites Villes de Demain doit permettre, pour Sainte-Livrade-sur-Lot, de créer du lien entre les projets et aménagements passés, en cours et à venir et fournir à la Ville une stratégie de revitalisation déclinée dans un plan d'actions pluriannuel.

La signature du contrat de ville en 2015 a vu la mise en place d'une stratégie de développement de la commune, basée sur des actions thématiques. Il s'agit de la stratégie suivie jusqu'à aujourd'hui ; certaines des actions identifiées par cette stratégie sont encore en cours aujourd'hui ; elles répondent à certains des enjeux identifiés et sont amenées à perdurer.

### **1. Stratégie de développement suivie depuis 2015 : le contrat de ville**

#### **Développement économique et touristique**

Afin de faciliter l'implantation d'activités économiques au sein du centre-bourg, la commune et la CAGV ont mis en place des actions et partenariats visant à accompagner les porteurs de projets (BGE47, l'Orange pressée) et ont décidé d'exonérer de TFE et TFPB les entreprises. Plus récemment et via l'aide existante dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la commune a recruté un manager de commerces dont la mission est d'accompagner les porteurs de projets dans leur implantation et les commerces installés dans le maintien et le développement de leurs activités. Une signalétique des commerces a également été mise en place, afin d'améliorer la visibilité des commerces locaux.

La ville a également entamé un travail de valorisation touristique avec la mise en place d'une signalétique touristique à destination des touristes et des visiteurs, afin d'indiquer les espaces patrimoniaux, touristiques et culturels. Cette valorisation touristique s'est également traduite par la rénovation de la place Castelveilh en entrée de ville. L'objectif était d'améliorer la qualité esthétique de la place et la vue sur la Tour du Roy. La commune a également créé l'esplanade Saint-Martin, une cafétéria d'insertion et une piscine (uniquement l'été) en bordure du Lot. L'objectif de ces deux rénovations était de débiter le parcours de rénovation des espaces publics du centre-bourg par ses deux extrémités.

#### **Cadre de vie et renouvellement urbain**

Ce volet était destiné à l'amélioration des conditions de vie des habitants et intégrait plusieurs dimensions : logements, valorisation patrimoniale, requalification des espaces verts et des infrastructures culturelles et sportives. Afin d'intervenir sur la dégradation des logements, une OPAH-RU a été lancée. Cette dernière, officiellement lancée au 27/06/2022 doit permettre la rénovation de 40 logements en 5 ans. Sur le plan des équipements, une micro-folie a été créée en XXX et l'ensemble des "club house" des associations sportives ont fait l'objet de rénovations, certaines devant être terminées à l'automne 2022. Parallèlement, un local de futsal a été créé, ainsi qu'un terrain multisport.

Certaines actions, telles que le développement des espaces publics comme espaces de vie et le développement du mobilier urbain n'ont, à l'exception des deux espaces mentionnés précédemment, pas été réalisées. Ils seront pris en compte dans le cadre de cette ORT.

#### **Cohésion sociale**

Le dernier volet d'intervention identifié dans le contrat de Ville était celui de la cohésion sociale, destiné à la fois à améliorer les relations entre habitants de la commune et à leur fournir un accompagnement. Une première action a été le regroupement des services publics au sein du QPV et afin de les rendre plus accessibles ; le BIJ, le bureau France-Services, les associations porteuses de partenariats (infodroit, cours de langues,...) et les équipements culturels (micro-folie, médiathèque) y ont été

regroupés. Afin d'agir sur le plan des discriminations et du sentiment d'insécurité, un travail a été effectué par le biais des associations, et une médiatrice sociale a été recrutée début 2021.

### **Stratégie d'animation**

Parallèlement à ces actions d'aménagement, une stratégie d'animation et de développement de l'évènementiel a été mise en place afin d'offrir un cadre de vie plus agréable aux habitants et d'améliorer l'image de la ville. Les divers événements et animations organisés tout au long de l'année font partie de cette stratégie d'animation.

## **2. Stratégie globale définie dans le cadre du programme Petites Villes de Demain**

La stratégie mise en place dans le cadre du contrat de Ville reste cohérente avec les objectifs du programme Petites villes de Demain. La stratégie définie ci-après s'inscrit donc dans la lignée des actions mises en place précédemment et en propose de nouvelles, (amélioration du cadre de vie, valorisation de la bastide et de l'image de la commune,...), tout en reprenant d'anciens axes d'actions (développement économique, actions de cohésion sociale,...).

Au regard des enjeux identifiés précédemment et suite à une concertation réalisée avec la population dans le cadre du diagnostic, de grands objectifs stratégiques ont été identifiés :

- **Marquer l'identité de la commune**, en lien avec le slogan de valorisation touristique de la CAGV "Active par nature", par l'aménagement et la valorisation de l'espace et la communication
- **Valoriser les atouts de Sainte-Livrade-sur-Lot**, sur l'ensemble de la commune et renforcer les synergies entre les différents équipements (sportifs, culturels, sociaux). Elle doit devenir à la fois un espace de vie et un lieu touristique attractif (valorisation des équipements, associations et événements et valorisation du patrimoine naturel, patrimonial et historique)
- **Mettre en valeur le centre-bourg** plus particulièrement et y améliorer le cadre de vie afin d'y attirer habitants, visiteurs et chaland, porteurs de projets et commerces.
- **Renforcer la synergie entre les trois pôles principaux du territoire** : secteur des équipements, secteur du bord du Lot, secteur du centre-ville, afin d'améliorer le cadre de vie et de valoriser l'ensemble des aménités de la commune.

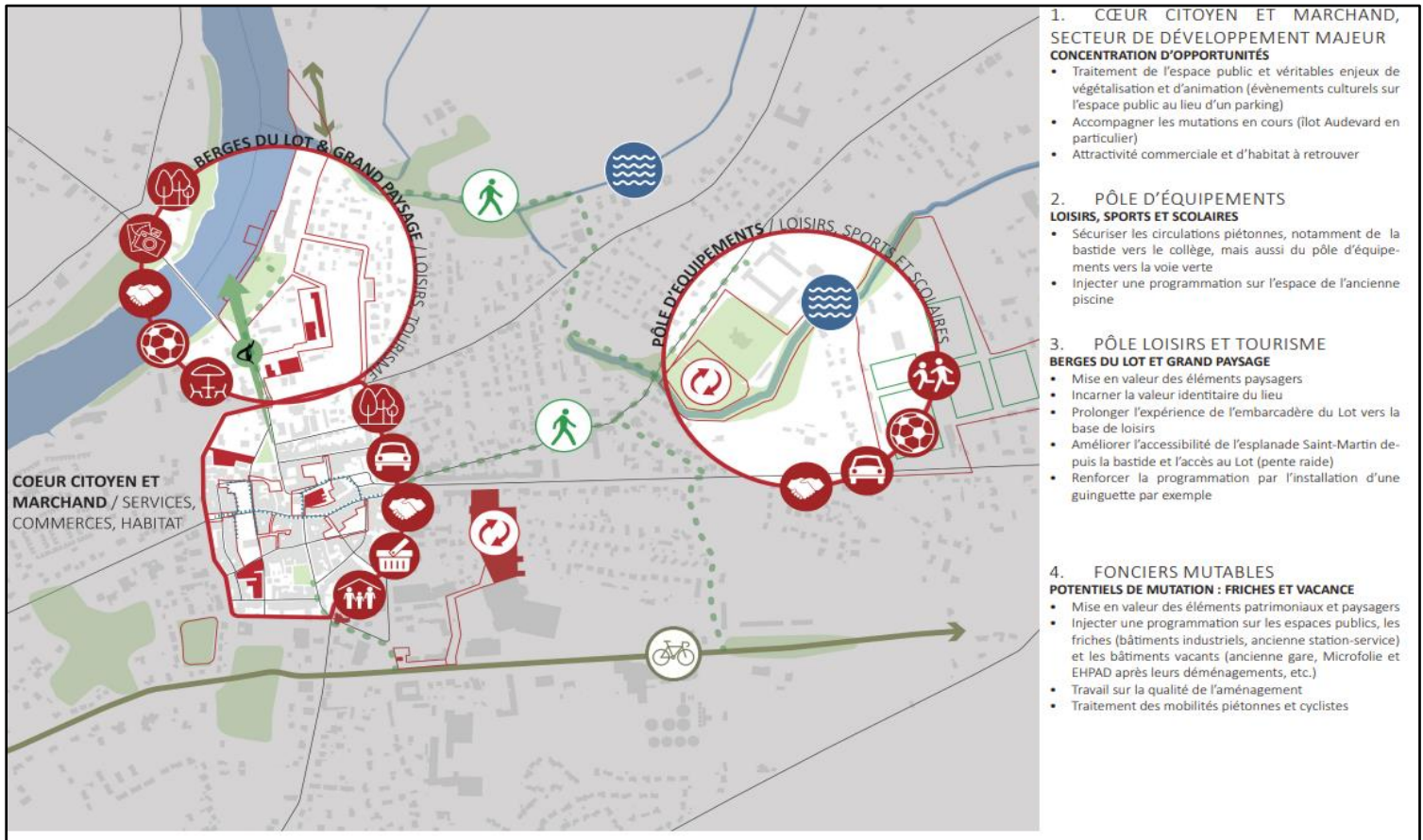
Outre ces grands objectifs, le diagnostic nous a permis d'identifier trois secteurs, chacun disposant d'une identité propre (voir carte ci-dessous). Les objectifs listés ci-dessus ont été adaptés au sein de chacun de ces secteurs pour correspondre à la vocation de ceux-ci et créer une complémentarité entre chacun. Certains objectifs se retrouvent dans les 3, alors que d'autres sont concentrés sur l'un ou deux d'entre eux.

- **Le secteur du cœur de bourg**, dédié aux commerces, à l'habitat et à la culture. L'objectif est de renforcer ces caractéristiques, par des actions directes (OPAH-RU, création de logements sociaux, soutien aux commerçants, accompagnement des structures) et indirectes (amélioration du cadre de vie, végétalisation, valorisation patrimoniale, développement des mobilités douces, grands projets). Le centre-ville doit devenir un espace et un lieu de vie attractif, tant pour de futurs habitants du quartier que pour les livradais vivant en périphérie, les chaland ou les visiteurs.



- **Le secteur du bord du Lot**, dédié aux loisirs, à l'évènementiel et au tourisme. L'objectif sera de le relier de manière plus qualitative au centre-bourg, afin qu'il devienne une véritable extension de celui-ci, de renforcer sa vocation de poumon vert du centre-ville et d'y développer des activités permettant de développer le tourisme. Cette vocation doit être renforcée par une offre plus diversifiée permettant d'attirer davantage de public : valoriser le Lot, renforcer les usages de loisirs et développer une offre liée à la restauration et à l'hébergement.
- **Le secteur des équipements**, qui correspond également au pôle "jeunesse", "sport" et prochainement "culture" de la commune. L'objectif sera également de le relier plus qualitativement au centre-bourg, mais également au secteur du bord du Lot et à la voie verte, tout en végétalisant et en proposant de nouveaux usages de détente et culturels sur des espaces aujourd'hui inoccupés.

Carte de synthèse du plan guide



### 3. Périmètre d'ORT

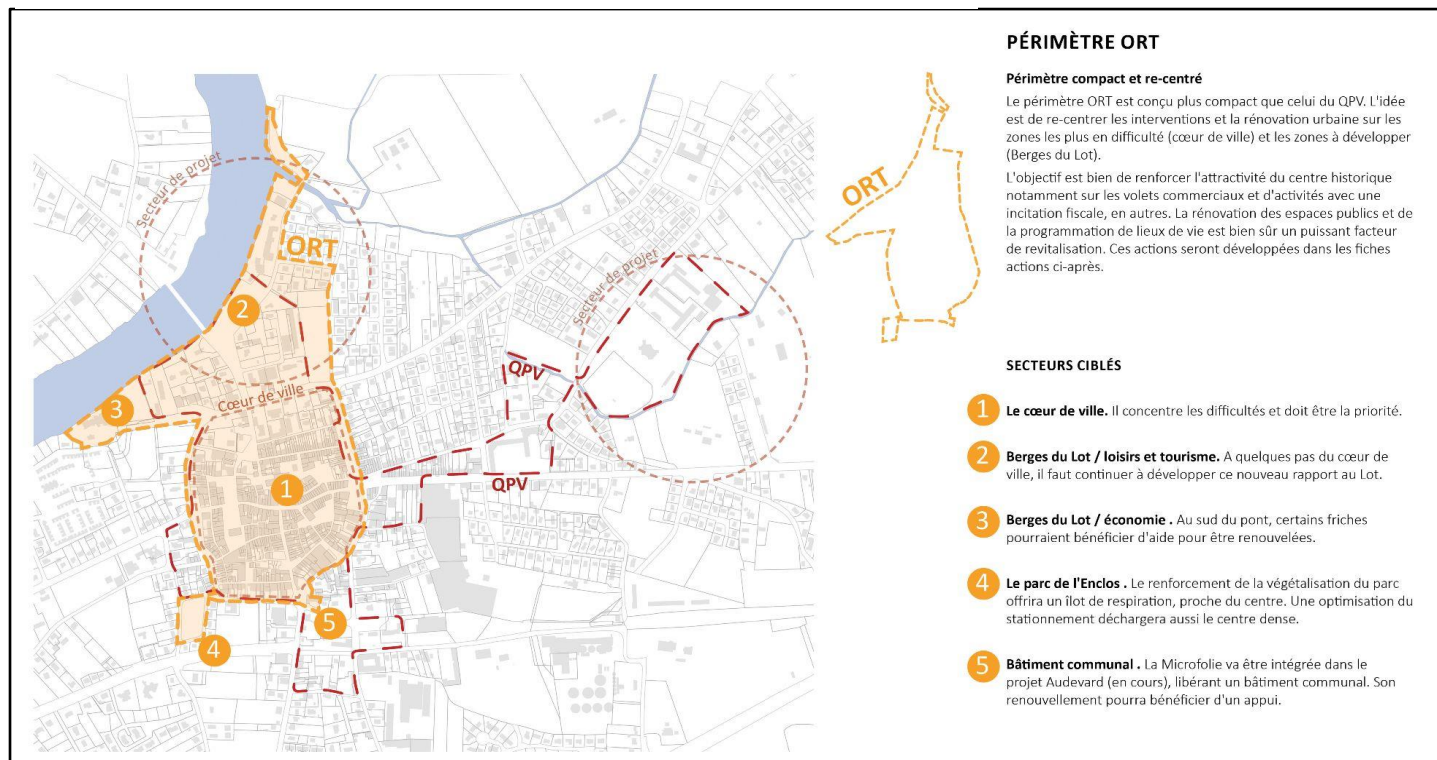
Le périmètre d'ORT de Sainte-Livrade-sur-Lot comprend deux des trois secteurs à enjeux recensés et sur lesquels sera mise en œuvre la stratégie précédemment décrite :

- Le centre-bourg, espace de vie et de commerces ;
- L'espace du bord du Lot, lieu de détente et d'animations ;

Le pôle d'équipements sera quant-à-lui ciblé par certaines actions, mais ne s'intégrera pas dans le périmètre ORT défini.

Le choix de ce périmètre répond à deux enjeux : renforcer ces pôles individuellement, dans le rôle qui leur a été attribué, conforter le rôle du centre-bourg et accentuer les interactions entre celui-ci et le bord du Lot, pour en valoriser l'ensemble.

#### Carte du périmètre d'ORT de Sainte-Livrade-sur-Lot



## 4. Stratégie thématique

Pour des raisons de clarté, la stratégie globale identifiée à partir des enjeux a été détaillée par thématiques ; ces thématiques seront travaillées en lien les unes avec les autres, afin de répondre aux orientations stratégiques énoncées précédemment.

### Axe 1 : Amélioration des logements de centre-bourg et création d'une offre adaptée

Cet axe répond aux enjeux de développement de logements de qualité, de lutte contre la vacance, d'amélioration du cadre de vie, de l'image de la commune et de développement des commerces par l'apport de nouveaux habitants-consommateurs.

Les actions mises en place doivent ainsi permettre d'apporter une réponse à ces enjeux et de diversifier l'offre de logement pour attirer de nouveaux arrivants, inclure une réflexion sur les parcours de vie et diversifier les profils de population (familles, jeunes).

Pour répondre à ces objectifs, une OPAH-RU a été mise en place sur le centre-ville le 27 juin 2022. L'objectif est la réhabilitation de 40 logements (25 en location, 15 pour des propriétaires occupants). Par l'amélioration de la qualité des logements et une action concertée avec la commune, le centre-ville devrait connaître une réduction de sa vacance et une diversification des typologies de logements proposés, tant à la vente (à terme) qu'à la location.

L'amélioration globale de la qualité de vie en centre-ville (végétalisation, pacification de la voirie) devrait également permettre d'en rendre le cadre plus attractif à une diversité de population (familles avec enfants, classes moyennes ou CSP+) et d'y valoriser une diversité, actuellement inexistante. Toutefois, la progressive montée en gamme des logements de centre-ville doit se faire en permettant un maintien des populations y vivant actuellement et en conservant le rôle d'espace d'accueil/ressource de Sainte-

Livrade. Ainsi, via les rénovations de propriétaires bailleurs, un parc social privé sera développé permettant de conserver des loyers accessibles aux ménages fragiles.

La commune souhaiterait également développer le logement social, une grande partie de la population vivant actuellement sur la commune y étant éligible. Des échanges sont en cours avec des bailleurs sociaux locaux afin de développer une véritable offre de logements sociaux en centre-bourg.

Parallèlement à cette action en centre-ville, des études sont menées sur des bâtiments susceptibles d'être vendus dans les prochaines années et situés dans ou à proximité du centre-bourg. L'objectif est de déterminer l'opportunité d'une transformation en logements collectifs répondant à une demande difficile à satisfaire dans les immeubles historiques du centre-bourg.

## **Axe 2 : valorisation du patrimoine naturel et bâti et des espaces publics**

Ce second axe répond à l'enjeu global d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité de la commune, tant du point de vue de l'attraction de nouveaux habitants que sur le plan du développement de commerces et de restauration et de l'attractivité vis-à-vis des chalands ou des touristes.

De nombreuses actions seront mises en place pour répondre à cet axe : végétalisation des espaces publics et travail sur les usages, apaisement des circulations en centre-ville, développement des mobilités douces et notamment vélo par la création de liaisons plus agréables et sécurisées entre chaque pôle, travail de requalification des places historiques de la commune, valorisation du bord du Lot, incitations pour les propriétaires à rénover leurs façades, valorisation du CAFI, ...

## **Axe 3 : mobilités et connexions**

Cet axe est destiné à répondre à de multiples enjeux : le développement des mobilités douces et l'amélioration des possibilités de déplacement pour les personnes ne disposant pas de voiture, l'amélioration des espaces publics et la valorisation du cadre de vie, le développement des commerces de centre-bourg et l'amélioration de l'image de la commune.

Deux actions seront mises en place pour répondre aux besoins de développement de mobilités alternatives à la voiture :

- **Le développement des mobilités douces.**

L'un des atouts principaux de Sainte-Livrade-sur-Lot est la proximité de chacun des trois pôles structurants : le centre-ville, le pôle d'équipements et le secteur du bord du Lot sont chacun accessibles en moins de 15 min à pied depuis l'un des autres pôles. De même, la commune est accessible depuis les communes limitrophes par une voie verte desservant Villeneuve-sur-Lot, Casseneuve, et le Temple-sur-Lot et par la véloroute du Lot-et-Garonne allant vers Fongrave.

Il s'agit donc, d'une part, de rendre, à une échelle très réduite, les mobilités douces plus qualitatives, sécurisées et facilitées à l'échelle de la commune, par l'aménagement de cheminement piétons et cyclistes de qualité. Les mobilités entre et vers les 3 pôles d'enjeux seront travaillées afin de permettre des liaisons douces plus aisées de l'un à l'autre et de rendre plus agréables et sécurisées les mobilités entre les quartiers d'habitations éloignés et ces pôles, afin de permettre à des personnes ne disposant pas de la voiture de s'y rendre.

Il s'agit, d'autre part, de développer les liaisons avec les communes limitrophes par le biais du schéma cyclable de la CAGV, pour permettre des déplacements entre communes.

- **Le développement des mobilités durables.**

La création d'une nouvelle liaison de bus a également été validée entre les communes urbaines du nord de la CAGV, reliant Sainte-Livrade-sur-Lot à Villeneuve-sur-Lot, Casseneuveil, Bias et Le Lédat ; environ un bus par heure est programmé pour passer sur cette ligne.

La question du développement de parkings relais est également étudiée. Un parking relais existe pour le moment, dédié à la zone d'activité de Nombel. L'objectif serait de le relier au reste de la commune par le biais du schéma cyclable communal. Parallèlement à ces réflexions, la question du stationnement automobile en centre-ville, notamment dans le cadre de la réalisation du projet Audevard, et la nécessité de requalifier les places-parking existants incite la commune à réfléchir à la mise en place de stationnements hors des boulevards. A cette fin, un mécanisme incitatif vis-à-vis des salariés de la mairie sera imaginé.

#### **Axe 4 : développement de services et d'activités attractives**

Ce quatrième axe répond à l'enjeu de rendre la commune plus attractive pour ses habitants, touristes, visiteurs et porteurs de projets, par la création de nouveaux services ou activités permettant de valoriser le territoire et d'inciter les usagers à s'y arrêter et à y consommer, tout en le rendant plus attractif pour des ménages susceptibles de s'y installer.

Ainsi, dans l'EHPAD situé en bordure du Lot, actuellement en fonctionnement mais dont le déménagement est en train d'être réfléchi, est envisagée la création d'un hôtel-restaurant destiné à compléter une offre dédiée aux touristes actuellement trop faible.

Ce développement d'une offre attractive passera également par la possible transformation, à terme, de la "cafétéria du bord du Lot" en un restaurant porté par une entité privée, ouvert à l'année et permettant de dynamiser ce secteur. De même, le pôle Audevard devrait abriter à son ouverture un restaurant d'insertion, dont l'objectif serait de proposer une offre de restauration de qualité abordable permettant de compléter l'offre de restauration existant actuellement (fast-food / restauration haut de gamme). Celui-ci, par le biais de la programmation qui y a été définie (espace culturel, espace économique, espace social, lieu de restauration, espaces d'activités) devrait permettre de répondre à un besoin en services et d'attirer en centre-bourg.

Pour répondre à la dynamique de développement des mobilités vélo à l'échelle nationale et de la CAGV, est envisagée l'installation d'un local de location de vélos sur la commune, possiblement au sein du pôle Audevard, qui sera relié à la voie verte par la piste cyclable communale et qui aura à disposition des cabines de douche pour les cyclistes. Parallèlement, l'installation d'un café associatif /atelier de réparation de cycles sera valorisée dans l'un des locaux vacants de la commune.

Enfin, la création sur la commune d'un centre social, permettra de répondre à un enjeu de mixité intergénérationnelle et sociale, au développement d'activités répondant aux besoins des habitants, et au regroupement, avec le BIJ et France-Service, de l'offre dédiée à l'accompagnement de la population.

#### **Axe 5 : développement économique**

Ce cinquième et dernier axe répond à l'enjeu global de résoudre l'affaiblissement de l'offre commerciale de centre-ville et la vacance des locaux commerciaux. Cet aspect est essentiel pour développer un centre-ville vivant, attractif pour les visiteurs et les habitants, permettant d'y attirer les livradais vivant dans d'autres quartiers et les ménages en recherche de logement.

En matière de développement économique, la stratégie suivie par la commune consiste en plusieurs volets :

- L'accompagnement par un agent communal des commerçants implantés en centre-ville et des porteurs de projet souhaitant s'y implanter (recherche de locaux, questionnement sur la maturité du projet,...). Un manager de commerces a été embauché en octobre 2021 afin d'en être l'interlocuteur.
- L'accompagnement par des partenaires ou prestataires des porteurs de projets et commerçants implantés en centre-ville (ateliers Google, partenariat avec BGE, actions de marketing avec une entreprise locale,...) afin de les aider à renforcer leur activité.
- La mise en place de dispositifs innovants visant à redynamiser le cœur de ville : sélection et participation à "Mon centre bourg à un incroyable commerce" par exemple. Reconnue pour ses efforts de développement et de redynamisation du tissu économique local, la ville a été retenue parmi 20 autres villes en France pour participer à ce dispositif.
- Fédérer les entreprises, commerçants et artisans du territoire en organisant un club d'entreprise 2 à 3 fois par an : Le Livrad'UP. Cette soirée a pour but d'inviter et regrouper l'ensemble des entités économiques de la ville afin de présenter les nouveaux dispositifs mis en place et échanger autour des sujets économiques de la ville.
- Une réflexion sur la mutation de certains fonciers prochainement disponibles pour accueillir des activités économiques : ainsi, la maison de retraité située en bordure du Lot pourra accueillir une activité d'hôtellerie/restauration.
- Une réflexion sur la rénovation/fusion de locaux d'activités vacants et inadaptés aux besoins locaux, via la foncière de redynamisation du département.

Un axe de développement touristique est également suivi, consistant dans un premier temps à développer une offre complémentaire de services ou d'équipements permettant d'attirer sur le territoire :

- Aménagements d'itinéraires cyclistes complémentaire à la voie verte permettant de drainer les cyclotouristes,
- Requalification des places historiques de la commune afin d'en améliorer la qualité urbaine,
- Développement d'une offre de restauration et d'hébergement,
- Selon les possibilités de mutation des locaux communaux, développement d'un espace de café associatif / réparation de vélo / hébergement.
- Structuration par la CAGV des professionnels du tourisme (hébergements, restauration,...

## Article 12 : Le plan d'actions, calendrier et maquette financière

### 1. Les actions prioritaires

Référence	Intitulé	Description succincte	MOA	Calendrier opérationnel	Budget (Total HC)	Partenaires financeurs
<b>AP1</b>	Aménagement de la place de la Libération et de la place E. Bonnal	Le projet vise à créer une liaison entre la rue Nationale, la mairie et le futur projet Audevard par un aménagement de la place de la Libération et de la place E. Bonnal.	Ville	2023 - 2025	630 000 €	CAGV SMAVLOT Europe Etat Région NA CD47
<b>AP2</b>	Aménagement de la place d'armes	Le projet vise à améliorer la qualité urbaine de la place, de la végétaliser, mettre en valeur le patrimoine et améliorer la qualité de vie des riverains	Ville	2027 - 2029	640 000€	CAGV SMAVLOT Europe Etat Région NA CD47
<b>AP3</b>	Aménagement du parc de l'Enclos	Transformation du parc de l'Enclos en un "parc botanique des communautés" symbolisant par le choix des plantations la diversité des origines des livradais.		2023	80 000€	Etat Région NA CD47 ADEME
<b>AP4</b>	Végétalisation des entrées de villes	En lien avec le slogan CAGV "Active par nature", le projet vise à donner une identité à la commune et à marquer les entrées de ville	Ville	2024	68 000€	CAGV SMAVLOT Europe Etat Région NA CD47 ADEME
<b>AP5</b>	Renforcement du mobilier urbain de	Suite à la concertation qui a été menée sur la commune, un besoin d'ajout de	Ville	2023	9 000€	

	l'esplanade Saint-Martin	toboggan / balançoire est remonté				
<b>AP6</b>	Prolongement du ponton en bord de Lot	Le projet vise à créer une boucle entre l'esplanade Saint-Martin et le club d'aviron, tout en y ajoutant des bancs pour faciliter les usages	Ville	?	?	?
<b>AP7</b>	Renforcement du mobilier urbain en centre-ville	Aménagement plus qualitatif et inclusif de l'espace public	Ville	2023 - 2026	?	?
<b>AP8</b>	Création du parc du Belvédère	Reconversion de l'ancienne piscine, aujourd'hui en friche, en un espace d'activités vert en belvédère	Ville / CAGV	2024 - 2026	655 000€	CAGV SMAVLOT Europe Etat Région NA CD47 DRAC ADEME
<b>AP9</b>	Aménagement des itinéraires piétons	Le projet vise à travailler les cheminements piétons entre les principaux pôles de la commune	Ville	2023 - 2026	?	CAGV SMAVLOT Europe Etat Région NA CD47 ADEME
<b>AP10</b>	Végétalisation des cours d'écoles	Ce projet vise à la réduction des îlots de chaleur et à la lutte contre l'érosion de la biodiversité	Ville	?	?	CAGV SMAVLOT Europe Etat Région NA CD47 ADEME

## 2. Les actions matures / en cours

Référence	Intitulé	Description succincte	MOA	Calendrier opérationnel	Budget (Total HC)	Partenaires financeurs
<b>AM1</b>	Lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	L'OPAH-RU répond à la volonté de redynamiser le centre-ville. L'objectif est de lutter contre la vacance des logements et contre le mal-logement.	CAGV	27/06/2022 - 26/06/2027	1 056 700 € HT	CAGV Commune ANAH Région NA
<b>AM2</b>	Lancement d'une opération façades	Lancement d'une opération façades afin d'améliorer la qualité des façades en centre-bourg	Ville	01/06/2022 - 06/06/2025	30 000€ annuel	Commune
<b>AM3</b>	Réhabilitation de la friche Audevard	Cette ancienne usine, située en plein cœur de ville, doit être réhabilitée afin de devenir un pôle de services et d'activités.	Ville	09/2022 - début 2024	4 809 084 €	CAF47 Région Europe Etat CD47
<b>AM4</b>	Création d'un centre social	Création d'un centre social afin de développer des activités, accompagner les habitants, améliorer la cohésion sociale et intergénérationnelle.	Ville	01/09/2022 (lieu temporaire) Fin 2023 (Audevard)	150 880 € annuel	CAF 47
<b>AM5</b>	Mise en place du plan Vélo	Un plan vélo a été créé à l'échelle de la CAGV. Il a été affiné sur la commune pour permettre des déplacements doux sécurisés sur l'ensemble de la commune	Ville	Fin 2022 Fin 2027	625 000 €	CAGV ADEME SMAVLOT



<b>AM6</b>	Rénovation de la médiathèque	La rénovation de la médiathèque a pour objectif d'en faire un équipement plus attractif, moderne, à la mesure des potentialités de Sainte-Livrade-sur-Lot sur son territoire élargi.	Ville	2023 - 2024	3 392 402	DRAC Région NA CD 47 Europe
<b>AM7</b>	Réhabilitation de l'îlot de la Duchesse	Projet de réhabilitation de l'îlot, situé dans un secteur d'importance pour la redynamisation du centre-ville : entre la médiathèque, la place Castelvielh et la rue Nationale, il est indispensable pour créer une dynamique économique et des liaisons sur ces espaces	Ville	?	?	EPF
<b>AM9</b>	Soutien aux actions de cohésion sociale	Les actions menées dans le cadre de la politique de la Ville seront maintenues : maîtrise de la langue française, soutien à la jeunesse, éducation, accès à la santé,...	Ville	Constant	27 718 € annuels	Etat DRAC CAF
<b>AM8</b>	Soutien aux actions de développement économique		Ville	Constant	28 400€ annuels	Etat, BdT CAGV

### 3. Les actions à préciser et à sanctuariser

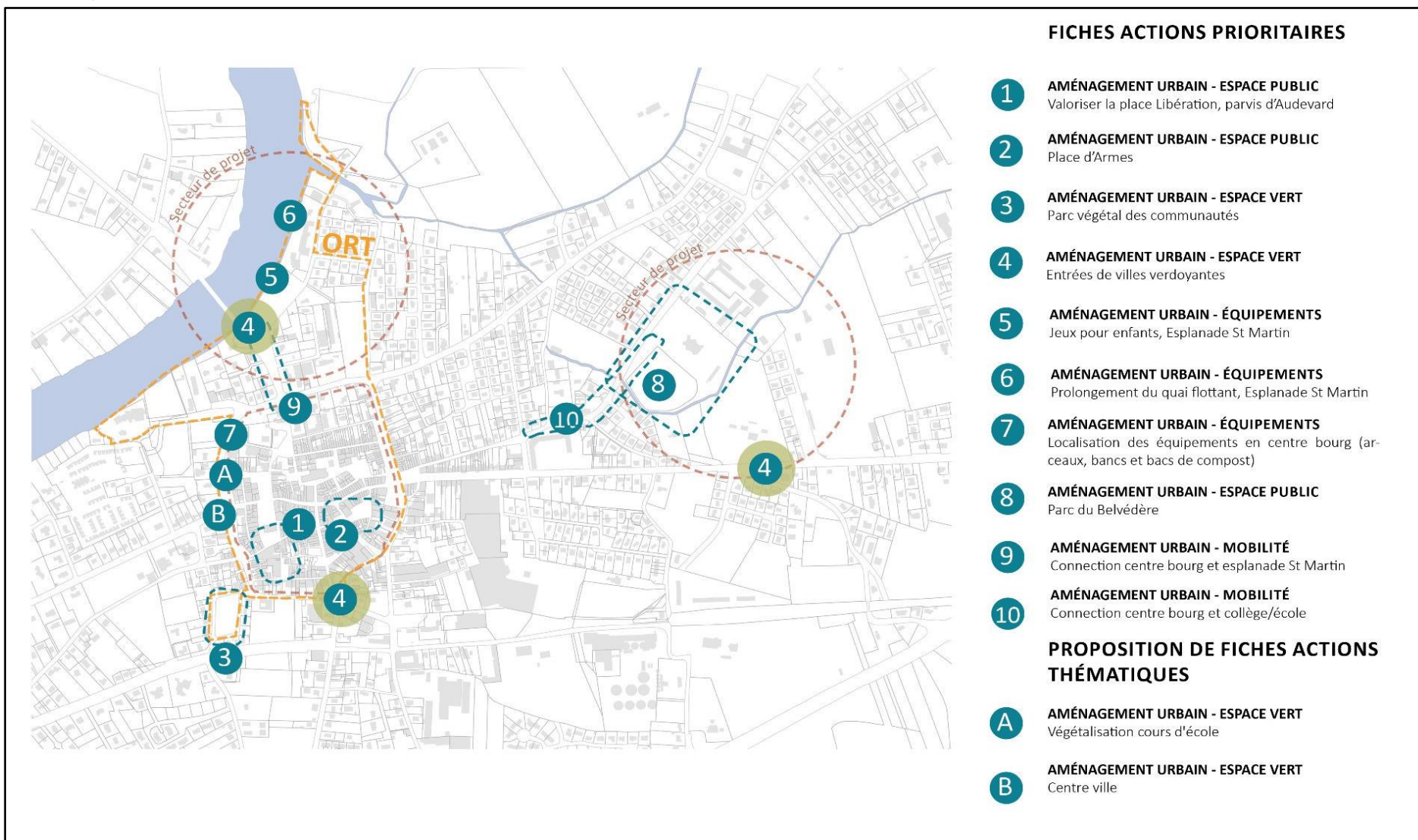
Les actions listées ci-après sont des actions souhaitées par la commune, mais qui, compte tenu des conditions nécessaires à leur mise en place (déménagement d'une activité, évolution d'une entreprise, développement de partenariats...), ne peuvent être planifiées pour le moment.

Référence	Intitulé	Description succincte	MOA	Calendrier opérationnel	Budget (Total HC)	Partenaires financeurs
AS1	Rénovation énergétique des locaux communaux et production d'énergies renouvelables	<p>La commune s'inscrit et souhaite continuer à s'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique.</p> <p>Une étude sur les opportunités de développement du photovoltaïque sur les terrains et bâtiments communaux est en cours.</p> <p>Parallèlement, des programmes de rénovation des locaux municipaux et associatifs (mairie, aviron, rugby,...) ont été ou sont en cours de réalisation.</p>	Ville	À partir de 2023	?	ADEME Energie47
AS2	Conversion de l'EHPAD en hôtel	L'EHPAD de la commune fait l'objet d'un projet de déménagement. Sera étudiée la faisabilité de le convertir en une activité d'hôtellerie/restauration.	Ville/ privé	A date de déplacement de l'EHPAD	?	?
AS3	Réaffectation des entrepôts Raynal et Roquelaure	L'usine de Raynal et Roquelaure dispose d'entrepôts dont la surface risque d'augmenter. Sera étudié la possibilité d'implantation de petite surface et de logements	Ville / Privé	A date d'opportunité	?	BdT
AS4	Conversion ou vente des bâtiments communaux	Dans le cadre du projet Audevard, de nombreux bâtiments communaux (BIJ, micro-folie, espace socio-culturel) sont destinés à être vidés. Seront	Ville	2023-2024	?	

		étudiées les opportunités concernant ces bâtiments.				
<b>AS6</b>	Rénovation de locaux d'activités	Une réflexion sera menée sur la rénovation de locaux d'activités du centre-ville, via notamment l'intervention de la Foncière d'Aménagement du département.	Ville	2023	?	
<b>AS7</b>	Création d'un restaurant en bordure du Lot	Une réflexion sera menée pour transformer la cafétéria du bord du Lot en un lieu de restauration durable	Privé	Selon le partenariat avec le secours populaire et la possibilité de leur proposer un autre local	?	BdT
<b>AS8</b>	Création de logements sociaux sur la commune	<p>Des discussions ont été initiées avec les bailleurs sociaux locaux pour le développement d'une offre à Sainte-Livrade.</p> <p>Certains îlots ont été proposés par la commune, qui est dans l'attente d'un retour des structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'îlot de la Duchesse</li> <li>- Des terrains sur le secteur Gamot,</li> <li>- Des terrains situés en Secteur de Mixité Sociale la Tannerie</li> <li>- Le 60 avenue d'Agen</li> <li>- Un terrain rue de l'Enclos</li> </ul>	Bailleurs sociaux	?	?	Domofrance Habytalis

## 5. Plan de repérage des actions

Carte de synthèse des actions prioritaires



### FICHES ACTIONS PRIORITAIRES

- 1 **AMÉNAGEMENT URBAIN - ESPACE PUBLIC**  
Valoriser la place Libération, parvis d'Audevard
- 2 **AMÉNAGEMENT URBAIN - ESPACE PUBLIC**  
Place d'Armes
- 3 **AMÉNAGEMENT URBAIN - ESPACE VERT**  
Parc végétal des communautés
- 4 **AMÉNAGEMENT URBAIN - ESPACE VERT**  
Entrées de villes verdoyantes
- 5 **AMÉNAGEMENT URBAIN - ÉQUIPEMENTS**  
Jeux pour enfants, Esplanade St Martin
- 6 **AMÉNAGEMENT URBAIN - ÉQUIPEMENTS**  
Prolongement du quai flottant, Esplanade St Martin
- 7 **AMÉNAGEMENT URBAIN - ÉQUIPEMENTS**  
Localisation des équipements en centre bourg (arceaux, bancs et bacs de compost)
- 8 **AMÉNAGEMENT URBAIN - ESPACE PUBLIC**  
Parc du Belvédère
- 9 **AMÉNAGEMENT URBAIN - MOBILITÉ**  
Connection centre bourg et esplanade St Martin
- 10 **AMÉNAGEMENT URBAIN - MOBILITÉ**  
Connection centre bourg et collège/école

### PROPOSITION DE FICHES ACTIONS THÉMATIQUES

- A **AMÉNAGEMENT URBAIN - ESPACE VERT**  
Végétalisation cours d'école
- B **AMÉNAGEMENT URBAIN - ESPACE VERT**  
Centre ville



## Article 13 : Plan de financement du projet

Maquette financière – 1/2 – actions mures

Axe stratégique	Intitulé de l'Action	Montant total	Part Maître d'ouvrage détaillé		Cofinancements acquis						
			Montant total Ville [en €]	Montant total Communauté [en€]	Europe	Etat	Région	Département	BDT	ANAH	Autres
					Montant [en €]	Montant [en €]	Montant [en €]	Montant [en €]	Montant [en €]	Montant [en €]	Montant [en €]
Axe 1	Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain 5 années d'opération	1 038 700,00 €	166 572,00 €	143 572,00 €	- €	- €	75 000,00 €	- €	- €	653 556,00 €	- €
Axe 2	Renouvellement de l'opérations façades 5 années d'opération	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Axe 2, axe 3, axe 4, axe 5	Réhabilitation de la friche Audevard 5 années d'opération	4 809 084,00 €	3 180 568,00 €	0,00 €	879 635,00 €	1 167 631,00 €	931 100,00 €	200 000,00 €	18 900,00 €	- €	650 000,00 €
Axe 4	Création d'un centre social 5 années d'opération	1 157 942,00 €	1 017 142,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	140 800,00 €
Axe 2, axe 3	Mise en place d'un plan vélo 5 années d'opération	150 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Rénovation de la médiathèque 5 années d'opération	4 431 060,71 €	1 717 140,40 €	0,00 €	759 720,00 €	- €	249 999,99 €	7 999,99 €	- €	- €	1 696 200,33 €
axe 1 ; axe 2 ; axe 5	Réhabilitation de l'îlot de la Duchesse	- €	0,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Maquette financière - 2/2 – actions prioritaires

Axe stratégique	Intitulé de l'Action	Montant total	Part Maître d'ouvrage détaillé		Cofinancements acquis							
			Montant total Ville [en €]	Montant total Communauté [en€]	Europe	Etat	Région	Département	BDT	ANAH	Autres	
					Montant [en €]	Montant [en €]	Montant [en €]	Montant [en €]	Montant [en €]	Montant [en €]	Montant [en €]	
axe 2 ; axe 3	Aménagement de la place Libération et la place Bonnal	630 000,00 €	630 000,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
axe 2 ; axe 3	Aménagement de la Place d'Armes	640 000,00 €	640 000,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
axe 2 ;	Végétalisation du Parc de L'Enclos	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
axe 2 ;	Végétalisation, Entrées de villes verdoyantes	68 000,00 €	68 000,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
axe 2	Renforcement du mobilier urbain de l'Esplanade Saint Martin	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
axe 2 ; axe 4 ;	Prolongement du ponton flottant, berges du Lot	- €	0,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
axe 2 ;	Renforcement du mobilier urbain en centre bourg	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
axe 2 ; axe 4 ;	Création du Parc du Belvédère	660 000,00 €	660 000,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
axe 3 ;	Liaison douce, Avenue de Renac	225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
axe 3 ;	Liaison douce, lien vers collège et écoles	- €	0,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

## Article 14 : Gouvernance, pilotage et animation

### 1. Dispositif de pilotage

Deux niveaux de pilotage seront à distinguer :

- Le pilotage stratégique, visant à orienter et superviser l'avancée du projet
- Le pilotage opérationnel, qui doit permettre le suivi et l'animation du projet

Le pilotage stratégique est assuré par :

- Le comité de projet, composé de représentants de la commune et de la CAGV, du président de la CAGV, du préfet de département et des principaux partenaires du programme : ANAH, BdT, Conseil Départemental, DDT, etc.
- Le comité de pilotage interne, composé des élus référents ville et CAGV, de la cheffe de projet Petites Villes de Demain, du DGS et agents internes complémentaires.

Le pilotage opérationnel du projet est assuré par :

- Le comité technique, animé par la cheffe de projet. Il a pour mission : d'assurer le suivi opérationnel des actions mises en œuvre et d'assurer la coordination des maîtrises d'ouvrage impliquées dans la mise en œuvre du projet au quotidien. Il sera composé de l'ensemble des maîtrises d'ouvrages et des partenaires impliqués dans les projets (opérateurs, associations, partenaires financeurs, acteurs,...).
- L'équipe projet a pour mission de garantir l'avancement du projet et d'en assurer le suivi quotidien et de faire le lien entre les différentes instances de gouvernance.

A ces instances "PVD" sont ajoutées deux comités de pilotage, un interne et un avec les partenaires, destinés au suivi de l'ORT dans son ensemble.

Instance	Rôle	Participants	
Equipe projet	Pilotage opérationnel des actions + groupes de travail thématiques	CdP + AMO + Pilotes d'actions + Directeurs + Services support (Com, etc)	Tout au long du programme
<b>Comité Technique</b>  (avec partenaires)	Pilotage opérationnel et financier des actions du programme	CdP + AMO + Directeurs +  Interlocuteurs techniques des partenaires PVD & autres (smavlot, Région, Agence de l'eau, etc)	2x par an



<b>COPIL Interne</b> (Ville-Agglo)	Pilotage Stratégique interne	CdP + AMO + pilotes d'action + directeurs + services supports + DGS  Elu.es ville & agglo concernés	2x par an
<b>Comité de projet</b> (avec partenaires)	Pilotage stratégique externe	CdP + AMO + Directeurs + interlocuteurs techniques et institutionnels des partenaires PVD+ élus concernés	2x par an
<b>COPIL ORT CAGV</b> (Villes-agglo)	Pilotage stratégique interne	Maires des communes membres de l'ORT + les autres maires de la CAGV + élus thématiques + chefs de services CAGV + CdPs	1x par an
<b>COPIL ORT</b> (avec partenaires)	Pilotage stratégique externe	Partenaires + Maires des communes membres de l'ORT + CdPs	1x par an

## Article 15 : Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation

Conformément à l'article 8 de la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de ville, un état l'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement par l'équipe projet au Comité de pilotage et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de pilotage et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales. Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation afin de juger des effets du Programme Action Cœur de Ville.

## PARTIE 4 : Dispositions générales

### Article 16 : Mobilisation des effets juridiques sur les périmètres ORT

L'ORT est un outil juridique créateur de droits. Le présent article détaille ainsi les effets juridiques mobilisables par les collectivités signataires du présent avenant au sein de leur périmètre.

Les collectivités signataires s'engagent par ailleurs à mettre en cohérence leurs documents d'urbanisme avec le présent avenant pour une meilleure mise en œuvre des effets, actions et dispositifs décrits ci-après.

Les droits créés par l'ORT sont majoritairement des droits dérogatoires avec comme principaux objectifs et effets transversaux de :

- « Faciliter les procédures »,
- « Expérimenter les outils »,
- « Renforcer l'activité commerciale en centre-ville »,
- « Faciliter la réhabilitation de l'habitat »
- « Libérer l'innovation au service des projets ».

Certains effets juridiques et fiscaux découlant de la création d'un périmètre ORT ont déjà été codifiés (effets dits « de portée immédiate »). D'autres ont été précisés dans la circulaire du 04 février 2019, ainsi que dans plusieurs décrets d'application.

Plus spécifiquement, la création d'une ORT permet de bénéficier des dispositions suivantes sur le périmètre ORT retenu :

#### 1. Concernant l'habitat et le logement

Effet Juridique	Texte d'application
<p>La convention d'ORT vaut convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) si elle en comporte toutes les dispositions listées à l'article L 303-1 du CCH ;</p> <p>Elle vaut par ailleurs OPAH renouvellement urbain (OPAH-RU) dès lors qu'est intégré à minima l'un des volets suivants : (i) un volet immobilier et foncier, (ii) un volet habitat dégradé et lutte contre l'habitat indigne comprenant l'accompagnement social des occupants ou (iii) un volet copropriétés fragiles ou en difficulté.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L 303-2 CCH</li><li>• Portée immédiate</li></ul>
<p>La convention ORT facilite la mise en œuvre par les maires de la procédure liée à l'abandon manifeste d'une partie d'immeuble.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les baux commerciaux conclus postérieurement à la signature du contrat d'ORT ne peuvent porter sur un local situé dans des immeubles qui abritent à la fois un ou plusieurs locaux commerciaux, ainsi que des locaux destinés à l'habitation.</li><li>• Sont interdits, postérieurement à la signature du contrat d'ORT, les travaux qui conduisent, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux d'habitation. La Loi Elan prévoit que dans le périmètre d'une ORT, l'abandon manifeste d'une partie d'immeuble est constaté dès lors que des travaux ont condamné l'accès à cette partie. Suite à ce constat, la commune peut engager une procédure de déclaration d'abandon et exproprier le propriétaire à son profit.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Article 157 de la loi ELAN</li><li>• Portée immédiate</li></ul>

Effet Juridique	Texte d'application
<p>Les propriétaires de logements situés dans la tâche urbaine d'une commune comportant une convention ORT sont éligibles au nouveau dispositif d'aide fiscale à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements dit « Denormandie ancien ».</p> <p>Prévu à la loi de finances 2019, le dispositif « Denormandie ancien » permet aux propriétaires des communes bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville et/ou signataires d'une convention ORT d'être éligibles à une réduction d'impôt s'ils effectuent des travaux dans des logements anciens, dans la limite de 300 000€, en vue de louer le bien immobilier rénové. Le décret n°2019-232 du 26 Mars 2019 est venu préciser « la nature des travaux éligibles, le niveau de performance énergétique exigé et les obligations déclaratives spécifiques pour les logements rénovés dans des centres anciens ».</p> <p>Toutefois, l'ensemble des contours du dispositif fiscal ne sont pas encore connus, d'autres décrets d'application pourront venir préciser certaines conditions d'application.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Décret n°2019-232 du 26 Mars 2019</li> <li>● Article 226 de la LFI de 2019</li> </ul>
<p>Les logements inclus dans le périmètre d'OPAH-RU pourront bénéficier de financements sous le régime de la vente d'immeuble à rénover (VIR) pour des travaux de rénovation.</p> <p>Origine du financement : ANAH</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Décret n° 2019-498 du 22 mai 2019</li> </ul>
<p>De nouveaux opérateurs pourront bénéficier des aides de l'ANAH dans le cadre du dispositif d'intervention immobilière et foncière pour l'amélioration des logements : EPA, EPF, EPFL, Organismes HLM, SEM, SPL, SPLA, concessionnaires d'opérations d'aménagement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Décret n° 2019-498 du 22 mai 2019</li> <li>● Art R 321-12 et suivants du CCH</li> </ul>

## 2. Concernant le commerce

Effet Juridique	Texte d'application
<p>Dans les périmètres ORT présentant un centre-ville, les nouveaux commerces s'y implantant sont exemptés d'autorisation d'exploitation commerciale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Décret n° 2019-563 du 7 juin 2019</li> <li>● Article L 752-1-1 CC</li> </ul>
<p>Dans les périmètres ORT présentant un centre-ville, les opérations immobilières mixtes (logements et commerces) sont exemptées d'autorisation d'exploitation commerciale, sous certaines conditions de répartition entre les deux fonctions (logements et commerces).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Décret n° 2019-563 du 7 juin 201</li> <li>● Article L 752-1-1 CC</li> </ul>
<p>Si une partie signataire de l'ORT est engagée dans un contrat de revitalisation artisanale et commerciale, les droits prévus dans ce contrat peuvent perdurer pendant toute la durée de la convention d'ORT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Art 19 de la loi n°2014-626</li> <li>● Portée immédiate</li> </ul>
<p>La loi de finance pour 2020 instaure un nouveau dispositif d'exonération d'impôts locaux (CFE, TFPB et CVAE- 2020-2023) dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural et dans les zones de revitalisation des centres villes ayant signé une convention ORT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Article 110 Loi de Finances 2020</li> </ul>

Effet Juridique	Texte d'application
Le Préfet peut suspendre l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT, s'ils sont jugés nuisibles aux actions de l'ORT (dans une durée maximale de trois ans, prorogable d'1 an).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret n°2019-795 du 26 juillet 2019</li> <li>• Articles R.752-29-1 à R.752-29-9 du code de commerce</li> </ul>

### 3. Concernant les services

Effet Juridique	Texte d'application
Dans un périmètre ORT, toute fermeture ou déplacement d'un service public doit, obligatoirement, être notifié au Maire et au Président de l'EPCI six mois au préalable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article 159 de la loi ELAN</li> <li>• Portée immédiate</li> </ul>

### 4. Concernant les outils opérationnels de maîtrise du foncier et d'aménagement

Effet Juridique	Texte d'application
La convention ORT donne le droit à la collectivité d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé sur l'intégralité de la zone couverte par le périmètre ORT.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article 157 de la loi ELAN</li> <li>• Portée immédiate</li> </ul>
La convention ORT permet à la collectivité d'user d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial et de le déléguer à l'opérateur chargé de la modernisation/création d'activités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article 157 de la loi ELAN</li> <li>• Portée immédiate</li> </ul>
Prolongation des droits prévus par les contrats de revitalisation artisanale et commerciale déjà mis en place par l'un des signataires de l'ORT, sur toute la durée de la convention ORT, y compris si celle-ci dépasse la durée de l'expérimentation initialement prévue (5 ans à compter de la promulgation de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article 157 de la loi ELAN</li> <li>• Portée immédiate</li> </ul>
Pour une durée de cinq ans à compter de la promulgation de la loi ELAN, les actions mentionnées dans la convention ORT peuvent faire l'objet d'un permis d'aménager multi-site.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L 303-2 CCH</li> <li>• Portée immédiate</li> </ul>
Des permis d'innover pourront être accordés à certains projets dans le périmètre ORT, pour une durée de 7 ans, et ce même si le projet déroge à certaines règles, sans qu'il soit pour autant porté atteinte aux objectifs poursuivis par les législations concernées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article 5 de la loi ELAN</li> <li>• Portée immédiate</li> </ul>

## Article 17 : Gouvernance, pilotage et animation de l'ORT intercommunale

L'enjeu de gouvernance est de permettre une bonne articulation des actions et de s'assurer de la complémentarité entre la stratégie globale (échelle CAGV) et les dynamiques de chaque commune, le tout sans sur-solliciter les partenaires et élus

### 1. L'ORT intercommunale

#### Comité de Pilotage ORT externe - avec partenaires

- Fréquence : annuelle
- Rôle : Orientation et supervision de l'avancement du projet, validation et signature des avenants
- Présidence : Président de la CAGV
- Composition : Maires des communes membres de l'ORT ; Chef.fes de projet revitalisation ; partenaires (Préfet, DDT47, CD47,...).

#### Comité de Pilotage ORT interne - sans partenaires

- Fréquence : annuelle
- Rôle : Orientation et supervision de l'avancement du projet ; revue des projets
- Présidence : Président de la CAGV
- Composition : Maires des communes membres de l'ORT ; élus CAGV liés ; DG CAGV ; Chef.fes de projet revitalisation ; partenaires (Préfet, DDT47, CD47,...).

### 2. Les démarches locales de revitalisation

#### Action Cœur de Ville - Villeneuve-sur-Lot

Voir dans Partie 2 - Article 8

#### Petites Villes de Demain - Sainte-Livrade-sur-Lot

Voir dans Partie 3 - Article 14

## Article 18 : Modifications

« L'ensemble des dispositions de la convention initiale, non contraires aux présentes, demeurent inchangées. »

## Signature des Parties

Convention signée en      exemplaires, le :

### COLLECTIVITÉS SIGNATAIRES :

Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	Commune de Villeneuve-sur-Lot	Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot
Monsieur le Président, <b>Guillaume LEPERS</b>	Monsieur le Maire, <b>Guillaume LEPERS</b>	Monsieur le Maire, <b>Pierre-Jean PUDAL</b>

### PARTENAIRES SIGNATAIRES :

Etat	ANAH	Caisse des dépôts et Consignations
Pour Monsieur le Préfet, Monsieur le sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot, <b>Arnaud BOURDA</b>	Monsieur le Préfet du Département, délégué de l'ANAH, <b>Jean-Noël CHAVANNE</b>	Monsieur le Directeur Régional Adjoint - Direction NA de la Banque des Territoires - <b>Rémi HEURLIN</b>

Département du Lot-et-Garonne	Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine	Action Logement
Madame la Présidente du Conseil Départemental, <b>Sophie BORDERIE</b>	Monsieur le Directeur Général, <b>Sylvain BRILLET</b>	Monsieur le Président du Comité Régional, <b>Luc HEURTEBIZE</b>